

Informations sociales et environnementales

Le rapport annuel de développement durable d'Eiffage répond aux exigences des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce. Il constitue la réponse du Groupe au décret d'application 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les seuils d'application du décret pour l'année 2014 induisent la publication des données RSE du Groupe et de ses branches, d'APRR SA, d'AREA SA et de Clemessy SA. À noter que les actions et politiques s'appliquant au périmètre du Groupe intègrent le périmètre des filiales.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'organisation du rapport de développement durable a été modifiée en 2014 et se traduit par plusieurs supports :

- un rapport répondant strictement aux exigences réglementaires est publié conjointement avec le rapport d'activité et le rapport financier remis à l'AMF ;
- un nouveau site internet « *Eiffage développement durable* », accessible depuis le site général d'Eiffage, propose une version numérique élargie du rapport de développement durable et exprime, de façon détaillée et assortie de nombreux exemples, les politiques et engagements sociaux, sociétaux et environnementaux du Groupe, les actions et les bilans synthétiques établis pour l'année écoulée et les objectifs globaux définis pour l'année suivante ;
- des cahiers thématiques et des fiches opérations dédiées aux actions ou réalisations exemplaires complètent ces éléments.

Le rapport couvre les actions menées par le Groupe sur l'année en cours et les années précédentes lorsque cela est pertinent. Les indicateurs des performances sociale et environnementale sont rapportés de façon exhaustive dans le présent document, comparés aux valeurs des deux années précédentes lorsque cela est possible. La période de comptabilisation des indicateurs est fixée à l'année civile.

Une note méthodologique de *reporting* des données qualitatives et quantitatives est disponible en fin de rapport (cf. § 7.1 Note méthodologique de *reporting* développement durable).

2. MISE EN ŒUVRE DU GLOBAL COMPACT

Eiffage, adhérent du Global Compact depuis 2005, renouvelle chaque année son engagement par courrier officiel adressé au Secrétaire général des Nations unies. Ce courrier, appelé « Communication sur le progrès », détaille l'ensemble des actions du Groupe destinées à atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les principes du Pacte Mondial.

Principes du Global Compact		Réponse EIFFAGE	Pages	
Droits de l'Homme	1	Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international Les valeurs du Groupe Informations sociales / Emploi - Relations sociales - Santé et sécurité - Formation - Égalité de traitement Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	226 226 à 238 Internet	
	2	S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux Les valeurs du Groupe Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	226 Internet	
	3	Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective Les valeurs du Groupe Informations sociales / Relations sociales Cahiers <i>Éthique & Engagements</i>	226 231 Internet	
Normes de travail	4	Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire Les valeurs du Groupe Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	226 Internet	
	5	Soutenir l'abolition effective du travail des enfants Les valeurs du Groupe Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	226 Internet	
	6	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession Les valeurs du Groupe Informations sociales / Emploi - Relations sociales - Santé et sécurité - Formation - Égalité de traitement Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	226 226 à 238 Internet	
Environnement	7	Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux Stratégie / Construire autrement, stratégie pour un aménagement soutenable - Réduire l'empreinte écologique / Préparer l'avenir Informations environnementales / Politique générale – Préservation des ressources – Changement climatique – Protection de la biodiversité Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	94 à 103 238 à 248 Internet	
		8	Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables Stratégie / Construire autrement, stratégie pour un aménagement soutenable - Réduire l'empreinte écologique - Maîtriser l'empreinte énergétique - Construire durable - Préparer l'avenir Informations environnementales / Politique générale – Préservation des ressources – Changement climatique – Protection de la biodiversité Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable / Relations avec les sous-traitants et fournisseurs Cahier <i>Éthique & Engagements</i>	94 à 103 238 à 248 251 Internet
			9	Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement Stratégie / Construire autrement, stratégie pour un aménagement soutenable - Réduire l'empreinte écologique - Maîtriser l'empreinte énergétique - Construire durable - Préparer l'avenir Informations environnementales / Politique générale – Préservation des ressources – Changement climatique – Protection de la biodiversité Cahier <i>Éthique & Engagements</i>
	Lutte contre la corruption		10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable / Loyauté des pratiques Cahier <i>Éthique & Engagements</i>



3. LES VALEURS DU GROUPE

La « Charte des valeurs et finalités » constitue le socle commun fédérateur des entités d'Eiffage – connu depuis 1991 de l'ensemble du corps social – qui énonce les principes intangibles du Groupe : la satisfaction des clients, le respect dû aux salariés, les relations équilibrées avec les actionnaires et la prise en compte des attentes des parties prenantes (partenaires, fournisseurs et sous-traitants, autorités publiques, associations, riverains...).

Les valeurs mises en exergue sont :

- la *responsabilité* envers les collaborateurs et la hiérarchie, et envers les clients et les partenaires ;
- la *confiance* en tout collaborateur, entre métiers du Groupe, entre opérationnels et fonctionnels ;
- la *transparence*, indispensable au respect des valeurs de confiance et de responsabilité, qui motive le devoir d'alerte de tout collaborateur et justifie le renforcement des procédures d'audit et de contrôle ainsi que l'assistance que tout collaborateur se doit de leur apporter ;
- l'*exemplarité* des dirigeants ;
- le *respect* dû aux clients, aux salariés, aux fournisseurs et à tout partenaire ;
- l'*interdiction de tout conflit d'intérêt* et la modération dans les dépenses de fonctionnement et de remboursement de frais ;
- la *lucidité* sur l'évolution et les perspectives d'évolution des marchés d'Eiffage ;
- le *courage* et la *pugnacité*, valeurs nécessaires pour surmonter les périodes d'activité plus modérée.

Depuis 2011, les éléments fondamentaux de la démarche déontologique d'Eiffage sont compilés dans le « Cahier Éthique et Engagements », librement accessible sur le site internet du Groupe. Les droits et devoirs de chacun y sont exprimés, ainsi que les engagements du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes ou de thématiques spécifiques, comme le développement durable ou l'environnement.

En adhérant au Global Compact, Eiffage s'est engagé à prendre en compte, diffuser et faire progresser les grands principes de l'ONU : le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Par ailleurs, la quasi-totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles :

- travail forcé (C29 – C105) ;
- travail des enfants (C138 – C182) ;
- discrimination (C100 - C111) ;
- liberté syndicale (C87 – C98).

4. INFORMATIONS SOCIALES

4.1. Emploi

Malgré un contexte de croissance faible ces dernières années, le Groupe cherche à conserver une politique d'emploi dynamique – en partie grâce à la mobilité intra-groupe – et privilégie la formation, depuis les partenariats avec des jeunes en formation initiale jusqu'aux actions d'insertion professionnelle. Accompagnant le Groupe dans ses mutations, les stratégies de recrutement et d'emploi des branches diversifient méthodes et profils, et s'appuient sur les accords ou plans de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), les accords ou plans d'actions relatifs aux contrats de génération, les plans de formation et les chartes de mobilité.

Les politiques Emploi des branches s'articulent autour d'axes communs, notamment :

- le déploiement d'une politique de recrutement adaptée aux besoins ;
- l'accompagnement des mutations des métiers et l'adaptation aux évolutions techniques, technologiques et organisationnelles pour garantir l'employabilité des salariés ;
- l'accompagnement des démarches de mobilité interne des collaborateurs, par la mise en place de campagnes d'information et de guides de la mobilité ou la publication systématique des opportunités dans les « Bourses de l'emploi » du Groupe. Les directions des ressources humaines se sont également attachées à améliorer les conditions pratiques de la mobilité, telles que la période probatoire, l'aide à la recherche d'un logement, la prise en charge financière du déménagement, l'accompagnement à l'acquisition de nouvelles compétences, l'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint ou encore le versement d'une indemnité temporaire permettant d'aménager une éventuelle période de transition ;
- la recherche de solutions non préjudiciables aux salariés en cas de baisse d'activité ponctuelle. Les entités régionales ont alors recours à la mutualisation des compétences, qui permet le prêt de personnel ou l'aménagement de passerelles entre les métiers ;
- la concrétisation des engagements relatifs à l'égalité des chances et à la diversité ;
- le soutien aux personnes se retrouvant en situation d'inaptitude.

Par ailleurs, un outil informatique mutualisé au niveau du Groupe permet de limiter le recours au travail temporaire aux situations pour lesquelles il n'existe pas de réponse interne.



En savoir plus
Cahier Éthique & Engagements sur www.eiffage.com



En savoir plus
 Des informations complémentaires sont disponibles
 à la rubrique Développement durable du site
www.eiffage.com

4.1.1. Effectifs

82% des effectifs représentent les effectifs des entités françaises et 98% ceux des entités européennes.

Effectifs au 31/12/2014

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Effectif total Cadres	2012	536	2 439	3 110	768	2 343	23	254	9 473
	2013	544	2 508	3 113	773	2 379	36	266	9 619
	2014	547	2 515	3 118	780	2 415	46	278	9 699
Effectif total ETAM	2012	1 939	2 195	7 402	1 520	4 640	54	108	17 858
	2013	1 932	1 986	7 408	1 511	4 583	61	106	17 587
	2014	1 890	1 886	7 372	1 486	4 493	71	102	17 300
Effectif total Ouvriers	2012	1 579	6 399	8 723	2 143	10 890	0	0	29 734
	2013	1 475	6 077	8 250	2 057	10 497	0	0	28 356
	2014	1 427	5 608	7 689	1 965	9 813	0	0	26 502
Effectif total	2012	4 054	11 033	19 235	4 431	17 873	77	362	57 065
	2013	3 951	10 571	18 771	4 341	17 459	97	372	55 562
	2014	3 864	10 009	18 179	4 231	16 721	117	380	53 501

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Effectif total	2012	3 068	3 036	1 850	NC	NC	NC
	2013	3 213	3 391	2 103	917	817	1 104
	2014	3 285	3 395	2 284	837	758	1 315

Autres Europe = Royaume-Uni, Italie, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suisse. 97 % des effectifs hors France sont pris en compte dans le reporting.

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Effectif total Cadres	2014	420	127	828
Effectif total ETAM	2014	1 499	391	1 900
Effectif total Ouvriers	2014	840	587	907
Effectif total	2014	2 759	1 105	3 635

4.1.2. Embauches et licenciements

Les branches du Groupe ont toutes développé des politiques de recrutement actives, expliquées dans des notes internes – comme la note « Trajectoires » chez APRR-AREA – ou dans les plans d'actions contrat de génération, ce dernier cas permettant de fixer des objectifs de recrutement de jeunes de moins de 26 ans et de seniors d'au moins 50 ans.

En ce qui concerne le public spécifique des jeunes diplômés, Eiffage conduit depuis plusieurs années une politique dynamique de relations avec les écoles, permettant de rapprocher le monde étudiant du monde professionnel par la découverte des métiers du Groupe. Au travers de multiples partenariats et échanges, le Groupe et ses branches organisent des rencontres avec les étudiants et le corps enseignant, et s'attachent à pérenniser des relations privilégiées avec les grandes écoles d'ingénieurs et les universités : École Polytechnique, École Nationale Supérieure des Arts et Métiers, parrainage de promotions comme la promotion 2015 de l'ESTP et la promotion 2016 de l'École des Ponts et Chaussées. Le Groupe a renouvelé le partenariat « Premium » avec Centrale Paris pour l'année 2014/2015.

Le Groupe renforce également sa présence en participant aux manifestations organisées par les Écoles : forums, visites de chantiers emblématiques comme la visite du chantier de la LGV Bretagne-Pays de la Loire en mars 2014, par une trentaine d'étudiants de l'École des Ponts. Enfin, des campagnes de communication ciblées – comme celle initiée par la branche Métal, « Mon incroyable métier » – ou la mise en place de nouvelles stratégies de communication et de valorisation

des métiers ciblent principalement la population des jeunes afin de les attirer vers des métiers parfois pénuriques.

À titre d'exemples :

- Eiffage Construction est largement engagée en faveur de l'intégration des jeunes, avec une offre annuelle de plus de 800 stages, du CAP au Bac+5, constituant une voie privilégiée vers le CDI;
- Eiffage Énergie a lancé sa marque employeur – nouveau site carrières, présence sur les réseaux sociaux... – depuis la rentrée 2013, et a participé à plus de 70 événements, forums, simulations d'entretien, corrections de CV, visites de chantiers, présentations des métiers. Un objectif de 55 recrutements de jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs a été fixé par la direction des RH sur la période septembre 2014 – août 2015;
- Clemessy travaille sur la promotion de ses métiers et le renforcement de sa notoriété, et a recruté, à la rentrée 2014, 90 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de tous niveaux.

Cependant, si plus de 3 500 personnes ont été embauchées en France en 2014, dont plus de 1 500 jeunes de moins de 26 ans, la contraction de la situation économique a conduit à une baisse du nombre total d'embauches de 13,8%. Le nombre d'embauches des moins de 26 ans a baissé de 18% et le nombre d'alternants s'est vu réduit de 7%.

Embauches et licenciements

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Embauches CDD+CDI Cadres	2012	19	248	273	105	223	3	30	901
	2013	25	250	235	96	180	10	31	827
	2014	13	178	255	102	180	6	30	764
Taux d'embauches CDD+CDI Cadres femmes	2012	31,58 %	25,00%	17,58%	16,19%	14,80%	66,67%	26,67%	19,53%
	2013	48,00%	23,20%	17,45%	16,67%	20,00%	40,00%	29,03%	21,28%
	2014	53,85%	27,53%	16,47%	12,75%	22,22%	16,67%	43,33%	21,60%
Embauches CDD+CDI ETAM	2012	95	291	655	173	427	6	15	1 662
	2013	84	273	565	145	434	9	8	1 518
	2014	83	184	568	113	417	11	8	1 384
Taux d'embauches CDD+CDI ETAM femmes	2012	31,58%	32,65%	21,98%	32,37%	36,60%	66,67%	46,67%	29,54%
	2013	45,24%	34,43%	23,19%	20,69%	33,18%	66,67%	37,50%	29,38%
	2014	37,35%	47,83%	21,13%	26,55%	37,65%	63,64%	37,50%	31,50%
Embauches CDD+CDI Ouvriers	2012	59	309	681	192	646	0	0	1 887
	2013	46	232	503	183	775	0	0	1 739
	2014	68	127	442	173	563	0	0	1 373
Taux d'embauches CDD+CDI Ouvriers femmes	2012	22,03%	0,33%	1,91%	1,04%	1,39%	SO	SO	2,01%
	2013	17,39%	0,86%	1,79%	1,64%	1,16%	SO	SO	1,78%
	2014	10,29%	0,79%	0,45%	2,31%	0,71%	SO	SO	1,31%
Embauches CDD+CDI	2012	173	848	1 609	470	1 296	9	45	4 450
	2013	155	755	1 303	424	1 389	19	39	4 084
	2014	164	489	1 265	388	1 160	17	38	3 521
Embauches jeunes de moins de 26 ans	2012	85	414	681	198	586	5	6	1 975
	2013	79	384	598	169	630	7	7	1 874
	2014	68	246	531	153	520	6	13	1 537
Embauches seniors (≥ 50 ans)	2012	11	43	89	52	83	0	5	283
	2013	14	33	68	53	80	2	2	252
	2014	13	23	88	39	64	0	2	229
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle	2012	19	326	286	70	514	0	1	1 216
	2013	24	272	321	92	563	2	6	1 280
	2014	11	274	324	111	700	0	0	1 420

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Embauches CDD+CDI Cadres	2014	7	6	72
Taux d'embauches CDD+CDI Cadres femmes (%)	2014	14,29 %	100,00%	15,28%
Embauches CDD+CDI ETAM	2014	47	36	142
Taux d'embauches CDD+CDI ETAM femmes (%)	2014	51,06%	19,44%	18,31%
Embauches CDD+CDI Ouvriers	2014	40	28	61
Taux d'embauches CDD+CDI Ouvriers femmes (%)	2014	17,50%	0,00%	0,00%
Embauches CDD+CDI	2014	94	70	275
Embauches jeunes de moins de 26 ans	2014	45	23	126
Embauches seniors (≥ 50 ans)	2014	7	6	21
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle	2014	5	6	39

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Embauches CDD+CDI	2012	285	372	412	NC	NC	NC
	2013	365	294	492	111	49	814
	2014	417	305	992	189	69	1 097
Licenciements	2012	195	322	275	NC	NC	NC
	2013	175	143	182	14	13	0
	2014	142	239	172	38	12	0

En 2014, 2 928 jeunes ont effectué leur formation en alternance au sein du Groupe.

Stagiaires et alternants

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Tuteurs en exercice	2012	94	470	716	175	987	0	1	2 443
	2013	231	431	837	183	930	0	0	2 612
	2014	202	296	785	152	875	49	0	2 359
Stagiaires accueillis dans l'année	2012	59	1 099	1 211	103	886	5	19	3 382
	2013	63	981	1 194	97	787	11	28	3 161
	2014	68	844	1 116	109	805	10	28	2 980
Alternants présents au 31/12	2012	78	345	780	177	698	1	5	2 084
	2013	92	293	785	185	662	5	5	2 027
	2014	87	262	705	166	624	5	8	1 857
Alternants accueillis dans l'année	2012	125	561	1 170	303	1 183	2	8	3 352
	2013	138	499	1 150	282	1 067	6	7	3 149
	2014	152	398	1 111	267	978	10	12	2 928

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Tuteurs en exercice	2014	147	55	213
Stagiaires accueillis dans l'année	2014	64	4	165
Alternants présents au 31/12	2014	62	25	172
Alternants accueillis dans l'année	2014	106	46	239

4.1.3. Rémunération et évolution

La politique de rémunération des branches, adaptée au contexte et à la législation des pays d'implantation, est basée sur l'individualisation des rémunérations et l'intéressement du personnel à la marche des entreprises : salaires, primes, intéressement, participation, sans oublier l'importance de l'actionnariat salarié, qui constitue l'une des signatures du Groupe.

Les moyennes brutes annuelles sont présentées pour la France par catégorie d'emploi – cadres, ouvriers et ETAM – et par sexe. Chaque établissement s'assure de l'équité des rémunérations à équivalence de poste et de potentiel.

Rémunérations brutes hors absences (en moyenne annuelle)

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Cadres femmes	2012	51 762	46 505	45 997	44 105	46 004	46 601	59 801	47 273
	2013	53 002	47 384	46 799	44 986	47 500	48 442	64 413	48 467
	2014	53 981	47 619	46 675	45 808	47 930	49 949	61 371	48 629
Cadres hommes	2012	64 170	63 634	53 485	56 953	58 251	123 735	97 695	59 143
	2013	65 133	63 787	54 709	58 216	60 199	92 867	92 150	60 136
	2014	65 299	63 564	54 921	58 513	62 076	81 487	93 468	60 749
Cadres	2012	60 787	60 897	52 642	55 136	56 640	82 422	87 915	57 415
	2013	61 759	61 036	53 789	56 287	58 474	72 452	84 907	58 374
	2014	62 117	60 702	53 926	56 634	60 106	71 166	84 921	58 849
ETAM femmes	2012	29 996	29 093	27 165	25 331	27 997	25 331	34 245	28 314
	2013	30 961	29 502	27 666	26 544	28 430	26 544	33 922	28 848
	2014	31 758	29 723	28 005	29 082	28 864	26 710	33 719	29 288
ETAM hommes	2012	33 074	34 162	31 984	34 810	34 471	28 248	36 200	33 270
	2013	34 825	34 976	32 252	35 213	35 274	29 137	36 415	33 834
	2014	34 997	35 231	32 615	35 308	35 897	30 450	36 441	34 215
ETAM	2012	31 687	32 531	31 018	33 600	33 005	26 597	35 639	32 035
	2013	33 081	33 083	31 345	33 967	33 706	27 576	35 713	32 587
	2014	33 520	33 298	31 708	34 151	34 276	28 260	35 702	32 979
Ouvriers femmes	2012	29 255	21 685	21 261	22 073	21 421	SO	SO	26 787
	2013	30 146	21 877	21 242	22 981	22 852	SO	SO	27 474
	2014	30 526	22 306	22 391	22 719	23 719	SO	SO	28 021
Ouvriers hommes	2012	28 865	27 662	26 133	26 260	25 752	SO	SO	26 423
	2013	30 723	28 318	26 495	26 881	26 479	SO	SO	27 049
	2014	30 368	29 434	26 891	27 142	27 237	SO	SO	27 707
Ouvriers	2012	29 008	27 624	26 063	26 197	25 734	SO	SO	26 432
	2013	30 518	28 279	26 421	26 831	26 463	SO	SO	27 059
	2014	30 422	29 393	26 829	27 088	27 222	SO	SO	27 714

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Cadres femmes	2014	53 441	55 879	45 712
Cadres hommes	2014	66 583	61 175	53 719
Cadres	2014	62 832	59 761	52 980
ETAM femmes	2014	31 116	34 365	29 195
ETAM hommes	2014	34 037	38 948	33 178
ETAM	2014	32 707	36 845	32 543
Ouvriers femmes	2014	29 554	31 911	22 231
Ouvriers hommes	2014	29 961	31 042	25 224
Ouvriers	2014	29 827	31 359	25 188

Dispositif solide qui résiste même en contexte économique contraint, l'actionnariat salarié demeure le pivot de la culture du Groupe. En maintenant régulièrement leur participation à plus du quart du capital, les collaborateurs témoignent de leur attachement à l'entreprise. Les données 2014 de l'actionnariat salarié sont disponibles en page 15.

4.2. Organisation du temps de travail

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles des pays d'implantation des entreprises.

L'organisation du temps de travail peut faire l'objet d'aménagement dans le cadre d'accords avec les partenaires sociaux si le contexte est jugé pertinent.

En 2014, la part des salariés du Groupe bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel est restée stable (2,38 %).

Organisation du temps de travail

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Taux de salariés cadres hommes à temps partiel	2012	0,08 %	0,59 %	0,62 %	1,37 %	0,64 %	0,00 %	1,61 %	0,70 %
	2013	0,52 %	0,43 %	0,51 %	0,61 %	0,68 %	0,00 %	1,52 %	0,57 %
	2014	0,77 %	0,49 %	0,66 %	0,30 %	0,34 %	0,00 %	1,50 %	0,53 %
Taux de salariés cadres femmes à temps partiel	2012	12,67 %	7,80 %	5,87 %	8,11 %	7,21 %	0,00 %	5,88 %	7,56 %
	2013	14,10 %	6,83 %	6,10 %	5,26 %	8,81 %	0,00 %	7,25 %	7,69 %
	2014	11,95 %	8,28 %	6,41 %	6,03 %	7,51 %	0,00 %	6,41 %	7,69 %
Taux de salariés cadres à temps partiel	2012	4,10 %	1,80 %	1,22 %	2,34 %	1,54 %	0,00 %	2,76 %	1,74 %
	2013	4,41 %	1,56 %	1,18 %	1,29 %	1,81 %	0,00 %	3,01 %	1,67 %
	2014	4,02 %	1,95 %	1,38 %	1,15 %	1,37 %	0,00 %	2,88 %	1,69 %
Taux de salariés ETAM hommes à temps partiel	2012	1,24 %	0,61 %	0,86 %	0,16 %	0,39 %	4,76 %	0,00 %	0,68 %
	2013	1,15 %	0,31 %	1,10 %	0,24 %	0,28 %	8,70 %	0,00 %	0,73 %
	2014	1,59 %	0,25 %	1,07 %	0,25 %	0,29 %	10,34 %	0,00 %	0,76 %
Taux de salariés ETAM femmes à temps partiel	2012	14,28 %	11,56 %	18,33 %	10,99 %	11,34 %	27,27 %	6,25 %	14,28 %
	2013	13,82 %	12,25 %	17,46 %	11,89 %	10,40 %	21,05 %	3,23 %	13,82 %
	2014	13,05 %	12,90 %	17,71 %	12,41 %	10,15 %	19,05 %	3,57 %	13,84 %
Taux de salariés ETAM à temps partiel	2012	7,07 %	4,19 %	4,47 %	2,17 %	2,93 %	18,52 %	1,85 %	4,15 %
	2013	6,94 %	4,53 %	4,42 %	2,45 %	2,64 %	16,39 %	0,94 %	4,10 %
	2014	6,93 %	4,88 %	4,40 %	2,56 %	2,60 %	15,49 %	0,98 %	4,13 %
Taux de salariés ouvriers hommes à temps partiel	2012	7,08 %	0,30 %	0,57 %	0,47 %	0,20 %	SO	SO	0,58 %
	2013	6,14 %	0,28 %	0,59 %	0,34 %	0,21 %	SO	SO	0,54 %
	2014	5,71 %	0,29 %	0,71 %	0,46 %	0,23 %	SO	SO	0,59 %
Taux de salariés ouvriers femmes à temps partiel	2012	38,13 %	16,28 %	20,86 %	6,25 %	44,26 %	SO	SO	33,67 %
	2013	36,94 %	15,00 %	25,00 %	11,11 %	42,11 %	SO	SO	33,50 %
	2014	36,24 %	14,29 %	23,28 %	8,00 %	42,00 %	SO	SO	32,61 %
Taux de salariés ouvriers à temps partiel	2012	19,25 %	0,41 %	0,91 %	0,56 %	0,45 %	SO	SO	1,58 %
	2013	17,90 %	0,38 %	1,17 %	0,49 %	0,44 %	SO	SO	1,49 %
	2014	16,75 %	0,37 %	1,05 %	0,56 %	0,44 %	SO	SO	1,49 %
Taux de salariés à temps partiel	2012	11,12 %	1,47 %	2,32 %	1,42 %	1,24 %	12,99 %	2,49 %	2,41 %
	2013	10,68 %	1,44 %	2,37 %	1,31 %	1,20 %	10,31 %	2,42 %	2,35 %
	2014	10,14 %	1,62 %	2,46 %	1,37 %	1,15 %	9,40 %	2,37 %	2,38 %

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Taux de salariés cadres hommes à temps partiel	2014	1,01%	0,00%	0,81%
Taux de salariés cadres femmes à temps partiel	2014	14,75%	2,70%	7,23%
Taux de salariés cadres à temps partiel	2014	5,00%	0,00%	2,88%
Taux de salariés ETAM hommes à temps partiel	2014	1,26%	2,82%	0,94%
Taux de salariés ETAM femmes à temps partiel	2014	12,94%	13,48%	23,62%
Taux de salariés ETAM à temps partiel	2014	6,74%	7,67%	4,63%
Taux de salariés ouvriers hommes à temps partiel	2014	2,32%	11,11%	1,34%
Taux de salariés ouvriers femmes à temps partiel	2014	20,36%	55,08%	25,00%
Taux de salariés ouvriers à temps partiel	2014	8,33%	28,79%	1,65%
Taux de salariés à temps partiel	2014	6,96%	18,10%	3,16%

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Taux de salariés à temps partiel	2012	0,28%	NC	0,03%	NC	NC	NC
	2013	3,18%	8,15%	5,53%	0,98%	15,55%	0,00%
	2014	3,41%	9,34%	4,55%	0,72%	6,46%	0,00%

En France, l'absentéisme représente 5,80% des jours travaillés.

Absentéisme

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Taux d'absentéisme net	2012	3,96%	6,02%	4,80%	6,61%	6,25%	2,48%	1,64%	5,55%
	2013	3,90%	6,29%	5,02%	6,60%	6,25%	2,77%	1,79%	5,66%
	2014	5,24%	6,00%	5,12%	7,08%	6,33%	3,34%	1,94%	5,80%

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Taux d'absentéisme net	2014	4,91%	6,06%	3,74%

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Taux d'absentéisme net	2013	6,64%	10,48%	2,87%	12,13%	3,61%	0,75%
	2014	5,39%	6,85%	2,84%	10,17%	1,93%	0,92%

4.3. Relations sociales

Eiffage a la volonté de maintenir et développer un dialogue social fondé sur l'écoute et le respect de ses parties prenantes internes. En France et dans les pays d'implantation du Groupe, les institutions représentatives du personnel fonctionnent conformément aux règles en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le comité d'entreprise européen et le comité de groupe

Le protocole d'accord relatif au renouvellement du comité d'entreprise européen, signé en 2011 par la direction d'Eiffage et l'ensemble des organisations syndicales, a intégré les évolutions communautaires résultant en particulier de la directive européenne n° 2009/38/CE du 6 mai 2009, avant même sa transposition en droit français, et a posé le principe de deux réunions chaque année.

Le protocole d'accord relatif au renouvellement du comité de groupe, signé entre la direction et les organisations syndicales le 9 décembre 2013, a renforcé les moyens de fonctionnement de cette instance et mis l'accent sur la formation de ses nouveaux membres. Le comité de groupe est composé de trente membres désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus aux comités d'entreprise ou d'établissement des filiales françaises. Il se réunit également deux fois par an.

L'accord sur la prévention des RPS (Risques psychosociaux)

Un nouvel accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux – couvrant l'ensemble des filiales françaises, à l'exception d'APRR et d'AREA qui disposent de leur propre accord – a été signé en octobre 2014. Les parties signataires ayant considéré qu'il convenait de poursuivre la démarche engagée en 2011, il reconduit pour l'essentiel, pour une durée de 3 ans, le dispositif mis en place par le précédent accord. Au niveau du Groupe, une commission de suivi de l'accord, composée de représentants de la direction et des organisations syndicales, se réunit chaque année. Avec une composition et des missions similaires, des groupes de suivi ont également été constitués dans les branches. Au cœur du dispositif, les CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) suivent annuellement les indicateurs définis afin de mieux appréhender la réalité et de permettre une détection le plus en amont possible des situations difficiles. Les CHSCT ont également désigné en leur sein un membre référent, formé à la problématique du stress et des risques psychosociaux. Lors de la mise en place de la démarche, des sessions de formation – programme conçu par l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) – avaient été organisées pour plus de 300 membres référents des CHSCT, mais également pour des présidents de CHSCT, des responsables des ressources humaines et des responsables prévention. Depuis, de nouvelles sessions sont périodiquement organisées pour la formation de tous les nouveaux membres référents.

Une couverture sociale étendue au risque de dépendance

L'accord de groupe qui a mis en place, en 2008, un régime de remboursement des frais de santé couvrant une large partie des filiales françaises, prévoit également une couverture contre le risque de dépendance au bénéfice des salariés qui partent en retraite ainsi que de leur conjoint. Ce dispositif s'appuie sur un régime décès et invalidité accidentels qui complète le régime de prévoyance existant. L'accord fait régulièrement l'objet d'avenants, notamment pour l'intégration de nouvelles sociétés acquises par le Groupe. Une commission de suivi de la mutuelle, composée de représentants de la direction et de trois représentants par organisation syndicale, examine, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise, les éléments liés au pilotage et au fonctionnement du régime, indépendamment des réunions de négociation. Elle s'est réunie à deux reprises en 2014.

Autres accords

Conformément aux dispositions légales, les filiales françaises du Groupe sont en principe dotées, selon leur organisation, de comités d'entreprise ou de comités centraux d'entreprise et de comités d'établissement, de délégués du personnel, de CHSCT et le plus souvent de délégués syndicaux, assurant la représentation des salariés à tous les niveaux. L'organisation et la nature de leurs activités ont conduit plusieurs branches à mettre en place des organes de coordination, de concertation ou d'échanges, tels les comités de branche, qui complètent l'architecture des institutions représentatives du personnel résultant des dispositions légales.

Le dialogue social se concrétise en particulier par la signature d'accords d'entreprise ou d'établissement au plus près des réalités de travail des salariés, ou à l'inverse, par des accords de branche couvrant l'ensemble des filiales lorsque le thème et les enjeux le justifient. Les accords conclus au terme des négociations annuelles obligatoires et les accords relatifs à la participation ou à l'intéressement des salariés occupent une place significative. Le Groupe ne dispose pas à ce jour de procédures de remontée systématique et harmonisée des accords collectifs de ses entités.

Chez APRR-AREA, le dialogue social s'exprime par le biais de la négociation et la signature de conventions ou accords collectifs de travail, mais aussi au travers de rencontres périodiques entre la direction et les représentants du personnel dans le cadre de plusieurs instances aux compétences spécifiques. La négociation collective réunit la direction et les délégués syndicaux qui sont désignés, au niveau de l'entreprise (AREA) ou au niveau central et de chaque établissement (APRR).

Les comités d'entreprise ou d'établissement, et le comité central d'entreprise sont consultés sur l'application des décisions concernant la marche générale de l'entreprise (CE AREA ou CCE APRR) ou des établissements (comités d'établissement APRR) en matière économique et professionnelle, mais aussi sur les projets spécifiques de l'entreprise ou de l'établissement dans ces domaines. APRR divisée en établissements distincts et dotée d'au moins deux comités d'établissement dispose d'un CCE conformément à la réglementation. Il exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'entreprise et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement. Il est obligatoirement informé et consulté sur tous les projets économiques et financiers importants de l'entreprise.

En 2014, outre les négociations annuelles obligatoires relatives aux salaires, AREA et APRR ont modifié leurs accords relatifs à l'épargne salariale (intéressement, participation). De nouveaux accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ont été signés le 12 juin 2014 (APRR) et le 10 décembre 2014 (AREA).

Chez Clemesys SA, le dialogue social s'exprime au travers de rencontres périodiques entre la direction et les représentants du personnel, notamment dans le cadre d'un comité central d'entreprise (CCE) et de comités d'établissements (14 établissements). En 2014, les commissions en charge du suivi des accords relatifs à la GPEC et aux RPS se sont réunies. Un premier bilan de l'application de l'accord relatif au contrat de génération a été réalisé. Ces comités sont

consultés sur l'application des décisions concernant la marche générale de l'entreprise ou des établissements en matière économique et professionnelle, mais aussi sur les projets spécifiques de l'entreprise ou de l'établissement dans ces domaines.

4.4. Santé et sécurité

4.4.1. Conditions de santé sécurité au travail

La protection de la santé et de l'intégrité physique des collaborateurs est fondamentale pour le Groupe et matérialisée par l'objectif du zéro accident (article 1.2 de la « Charte des valeurs et finalités » d'Eiffage).

Les branches engagent leurs moyens managériaux et opérationnels pour répondre aux objectifs de leurs plans d'actions sécurité : dispositifs de formation à tous les niveaux hiérarchiques, analyses multifactorielles des accidents, visites de prévention par l'encadrement, audits opérationnels, partage des bonnes pratiques et investissements dans des équipements offrant le meilleur niveau de sécurité. Un réseau Prévention existe dans chaque branche, majoritairement composé d'animateurs régionaux professionnels de la prévention.

La sensibilisation des salariés au quotidien et sur chaque chantier reste un facteur essentiel de réussite de la prévention des risques.

Toutes les branches maintiennent ainsi des actions fortes de communication et de formation, qui dynamisent et fédèrent les équipes.

À titre d'exemple, Eiffage Travaux Publics a décliné, au second semestre 2014, son programme « La sécurité, c'est pour la vie » autour des valeurs de solidarité, d'entraide et de responsabilité du groupe Eiffage. Initiée par une campagne d'affichage « Le silence tue », elle-même relayée par une seconde « La parole sauve », l'opération nationale de prévention baptisée « Vis ma Vie en Sécurité » a mis en valeur l'importance de l'esprit d'équipe et de la coopération en matière de sécurité. La journée du 28 octobre 2014, organisée simultanément en France, en Allemagne, en Espagne et au Sénégal autour de ce thème, en a été le point d'orgue.

La protection de la santé et de l'intégrité physique des collaborateurs s'organise autour de plusieurs axes, notamment :

- la lutte contre la pénibilité et les pathologies professionnelles relève d'accords ou de plans d'actions Pénibilité signés dans les branches, et s'articule principalement autour de formations spécifiques, des modules PRAP (prévention des risques liés aux activités physiques), de l'amélioration des procédures et de l'adaptation des matériels. Ces actions reposent sur l'exploitation des résultats des études relatives à l'ergonomie de postes de travail ou du matériel, ou encore la recherche de la réduction des poly-expositions aux facteurs de risques professionnels ;
- dans la mesure du possible, les branches proscrivent l'utilisation de produits toxiques et recherchent le produit présentant le risque moindre. Ainsi, l'un des objectifs de Clemesys est la substitution de 80 % des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). La mutualisation des informations relatives à ces produits constitue un axe important. Ainsi, la base ACCES conçue par les branches Construction et Travaux Publics – qui comporte à la fois l'évaluation sanitaire des produits et des propositions de substitution lorsque l'impact est élevé, 5 800 produits y sont recensés – est actuellement déployée dans les branches Énergie et Métal ;
- différents accords ou programmes d'actions élaborés dans les branches concernent la lutte contre le stress et les risques psychosociaux. Un travail est mené avec les partenaires sociaux concernant ces risques, leur évaluation et leur prise en compte dans le cadre professionnel. Des SMS (Savoirs minimaux de sécurité) sont également déployés dans certaines branches sur ce thème ;



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

- en termes d'addictions – facteur aggravant du risque professionnel, de la dégradation des relations de travail et de l'absentéisme – les branches ont mis en œuvre des dispositifs d'assistance à la dépendance dans le respect de la confidentialité : supports de sensibilisation, interventions de l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), contrôles volontaires et anonymes.

Enfin, la mutualisation des bonnes pratiques en matière de sécurité est assurée, entre autres, via des Challenges internes, à l'image des Rubans de la Prévention d'APRR-AREA ou du Challenge des métiers Eiffage – événement bisannuel décliné dans toutes les branches – où la sécurité a représenté l'un des enjeux majeurs de la compétition 2014.

Les branches sont régulièrement récompensées pour leurs actions et leurs efforts en matière de prévention-sécurité par les partenaires métiers, ou par leurs clients sur certains chantiers difficiles ou à fort enjeu sanitaire. Les personnels intérimaires sont soumis aux mêmes règles de sécurité que les personnels en poste et bénéficient des mêmes formations et sensibilisation, ou de sessions élaborées spécifiquement pour eux.

4.4.2. Formation santé – sécurité

Les formations sécurité métiers sont des passages obligés pour les équipes. Des processus de formation dédiés propres aux cœurs de métier sont en place dans toutes les branches : SMS, quarts d'heure sécurité sur chantiers, modules PRAP, formations « Gestes et Postures », habilitations électriques, vidéo-prévention...

Les formations sécurité sont également déclinées pour les managers : « Safe Pilot » chez APRR, cursus « Être acteur de la prévention » et « Réussir son chantier sans accident » chez Eiffage Énergie, journées consacrées au développement de la culture de l'exigence, de l'exemplarité et de l'application de la discipline en matière de sécurité chez Eiffage Construction et Eiffage Travaux Publics, ou encore formation à la délégation de pouvoirs HSE (Hygiène Sécurité Environnement) pour la branche Métal.

L'accueil sécurité est assuré via consignes, fiches, livrets d'accueil et procédure d'intégration obligatoire.

4.4.3. Accidents du travail

Les taux de fréquence et de gravité du Groupe continuent à baisser. Les branches de travaux en particulier – Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Énergie – enregistrent une baisse des accidents de travail sur leurs chantiers.

Le nombre de maladies professionnelles est de 243 en 2014.

Taux de fréquence : nombre total d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 divisé par le nombre total d'heures travaillées.

Taux de gravité réglementaire : nombre de journées perdues suite aux accidents de travail intervenus dans les trois dernières années x 1 000 divisé par le nombre d'heures travaillées.

Santé-Sécurité

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Taux de fréquence des accidents du travail	2012	7,25	18,79	13,50	11,20	18,33	10,07	1,67	15,51
	2013	11,65	17,55	11,35	11,18	16,94	0,00	1,64	14,27
	2014	10,96	17,48	10,05	11,95	14,27	24,47	4,83	13,05
Taux de fréquence des intérimaires	2012	4,49	46,70	33,65	14,43	35,10	0,00	0,00	34,54
	2013	11,83	38,77	33,49	15,88	36,63	0,00	0,00	33,43
	2014	34,45	37,28	26,03	17,22	30,04	0,00	0,00	29,03
Taux de gravité réglementaire	2012	0,63	1,60	0,77	0,41	1,21	1,36	0,01	1,04
	2013	0,57	1,56	0,58	0,54	1,12	0,00	0,05	0,93
	2014	0,83	1,35	0,62	0,56	1,04	0,20	0,11	0,90
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	2012	9	47	62	30	29	0	0	177
	2013	3	69	74	15	38	0	0	199
	2014	3	68	96	13	63	0	0	243

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Taux de fréquence des accidents du travail	2014	9,97	13,08	6,50
Taux de fréquence des intérimaires	2014	37,20	0,00	28,34
Taux de gravité réglementaire	2014	0,66	1,20	0,43
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	2014	2	1	12

4.5. Formation

L'offre de formation proposée par Eiffage est régie par deux principes : favoriser la ressource interne par la prise en compte des aspirations d'évolution professionnelle, et maintenir les collaborateurs dans l'emploi en améliorant les savoir-faire et en les adaptant aux nouveaux besoins.

En 2014, la formation a été rénovée en profondeur, avec la création de l'université Eiffage, point d'orgue d'une démarche initiée en 2013. La nouvelle université Eiffage illustre la volonté d'accroître la capacité compétitive du Groupe en augmentant les compétences des collaborateurs, en assurant leur employabilité et leur polyvalence. L'objectif est de proposer une offre lisible, mutualisée et rationalisée, qui privilégie les formateurs internes.

Les directions des Ressources humaines des branches organisent leurs actions de formation. Des notes d'orientations annuelles définissent les actions prioritaires à relayer dans les plans de formation élaborés à partir des objectifs stratégiques des entreprises et des besoins exprimés par les salariés et leur encadrement.



En savoir plus
Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site www.eiffage.com

Les actions de formation internes prennent plusieurs formes :

- L'adaptation nécessaire des métiers aux évolutions structurelles et conjoncturelles des différents secteurs d'activité devenant une priorité, les branches renforcent le niveau d'expertise de leurs collaborateurs ou leur permettent d'accéder à de nouvelles qualifications. Elles encouragent également la mobilité géographique et fonctionnelle, et l'insertion professionnelle des jeunes.
- Les formations des ouvriers et des ETAM s'organisent principalement – en dehors de la prévention et de la santé au travail – autour des compétences métiers. Certaines branches, comme Eiffage Construction, organisent également des formations certifiantes à destination des collaborateurs sans diplôme. Ces initiatives permettent de répondre aux exigences du marché en élargissant les capacités d'intervention de l'entreprise, et contribuent à la professionnalisation des collaborateurs.
- La consolidation des compétences élémentaires est un préalable indispensable à l'évolution professionnelle, et les branches organisent des formations en conséquence. La capacité d'internationalisation des collaborateurs à travers des formations en langues ou l'identification des spécificités locales (contexte juridique des affaires...) a également été la cible de plusieurs branches cette année. Les formations en ligne continuent leur essor, notamment chez APRR-AREA et Eiffage Travaux Publics.
- Les formations « *Master Chef* », destinées aux managers de proximité – chefs d'équipe, contremaîtres, chefs de chantier ou d'atelier – initiées par Eiffage Travaux Publics, se déploient désormais dans tout le Groupe.
- L'accroissement des compétences managériales des cadres et la préparation des collaborateurs à potentiel à cette fonction font l'objet de parcours adaptés. Les jeunes ingénieurs bénéficient pour leur part de cursus spécifiques visant à développer leurs compétences transverses et les synergies au sein du Groupe.

En parallèle à l'offre des branches, l'université Eiffage propose aux cadres deux programmes de formation (master sup) consacrés aux filières « Conduite des affaires » et « Gestion des projets ». L'offre comprend également des formations destinées aux cadres justifiant d'une ancienneté d'au moins deux ans dans le Groupe et dans leur fonction. Les modules reposent sur les outils et pratiques d'Eiffage et dispensent une formation adaptée à l'exercice des responsabilités : management, gestion, développement durable, juridique, relations sociales...

Le Groupe pratique par ailleurs une politique d'alternance soutenue, source importante de pré-recrutement, dans le respect de ses engagements – Charte Entreprises & Quartiers pour le dernier en date. Ces engagements sont déclinés par branche.

En complément de l'alternance, les branches disposent de leurs propres centres de formation. À titre d'exemple, Eiffage Travaux Publics compte huit écoles dédiées qui accueillent annuellement environ deux cents personnes bénéficiant de formations diplômantes dans les métiers des travaux publics.

Enfin, le Groupe valorise l'intégration des nouveaux embauchés : livrets d'accueil, parrainage, tutorat, formations, incorporation dans différents services, journées nouveaux embauchés ou jeunes managers, forums nouveaux cadres, partage d'informations, bilan d'intégration... Les branches améliorent en continu les actions d'accueil et d'intégration de leurs embauchés, gages de pérennisation de leur présence dans les entreprises. Des parcours adaptés, s'appuyant sur des réseaux de formateurs internes et de tuteurs formés transmettent rapidement les repères nécessaires et facilitent l'incorporation des nouvelles recrues.

Formation

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Nombre total d'heures de formation	2012	75 670	204 777	408 665	75 890	291 292	507	8 058	1 064 859
	2013	74 729	185 741	366 262	78 420	289 464	913	7 479	1 003 008
	2014	83 747	172 988	331 054	75 946	277 502	592	5 595	947 424
% coût global formation	2012	NC	2,05 %	2,60 %	2,17 %	1,84 %	0,50 %	2,66 %	2,25 %
	2013	3,62 %	1,87 %	2,44 %	2,16 %	1,95 %	1,00 %	2,32 %	2,28 %
	2014	3,76 %	1,90 %	2,75 %	2,14 %	1,85 %	0,98 %	1,94 %	2,29 %

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Nombre total d'heures de formation	2014	63 389	20 358	70 900
% coût global formation	2014	3,80 %	3,66 %	5,12 %

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Nombre total d'heures de formation	2012	30 753	18 322	22 626	NC	NC	NC
	2013	31 517	31 190	22 470	3 842	6 604	1 928
	2014	30 377	60 179	28 566	12 053	7 634	4 221



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

4.6. Égalité de traitement

La Charte des valeurs d'Eiffage inscrit la diversité et l'égalité des chances, sans distinction de sexe, âge, nationalité, conviction religieuse, milieu social ou état de santé, comme principes fondamentaux de la vie sociale du Groupe. Les accords ou plans d'actions Diversité Égalité des chances et contrats de génération, mis en œuvre dans les branches en réponse aux engagements du Groupe et aux évolutions de la réglementation, sont régulièrement renouvelés et les objectifs actualisés.

Expression de l'engagement actif des branches, de nombreuses actions de communication interne sont en place : chartes, livrets de sensibilisation, réalisation et projection de films, témoignages dans les revues internes ou encore manifestations organisées régulièrement au niveau national ou territorial, en partenariat avec des acteurs associatifs, d'autres entreprises ou des collectivités locales.

Une politique de formation volontariste est déployée pour l'encadrement par le biais de modules traitant, en tout ou partie, de la diversité et de l'égalité des chances, et de la maîtrise du risque de discrimination : entretien annuel, management, relations sociales, manager la diversité.

Des partenariats et actions de mécénat sont mis en œuvre et perdurent afin de garantir l'insertion professionnelle des publics en difficulté (sociale, financière ou de santé). Ainsi, depuis 2008, la Fondation Eiffage soutient des projets favorisant l'insertion de personnes en situation d'exclusion, quel que soit le type de difficulté rencontrée.

L'intégration des jeunes issus de quartiers sensibles fait l'objet d'une politique spécifique soutenue par le ministère chargé de la Ville. En juin 2013, Eiffage a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi

des habitants des quartiers prioritaires en signant la Charte Entreprises et Quartiers avec le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, représenté par le ministre chargé de la Ville.

Le Groupe a également signé une convention d'application spécifique de la charte qui vise, entre autres, l'analyse de la réalisation concrète des clauses sociales des chantiers, ceux de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire et des huit collèges en Seine-Saint-Denis étant désignés comme chantiers pilotes. Des bilans intermédiaires de ces deux opérations particulièrement réussies en termes d'insertion sont disponibles.

Enfin, la lutte contre l'illettrisme représente un enjeu important pour les entreprises. En effet, la maîtrise insuffisante des savoirs de base constitue un obstacle à l'intégration sociale et à l'évolution professionnelle, mais également un facteur de risque dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, en particulier en matière de sécurité. Dans les branches concernées, des formations spécifiques sont proposées aux collaborateurs, sur la base du volontariat.

4.6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

De nombreux accords et plans d'actions régissent la mixité hommes/femmes dans les branches. Dans un environnement professionnel encore très majoritairement masculin, plusieurs actions sont menées, depuis l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de cadre opérationnel jusqu'à l'atteinte de la parité en matière de formation, rémunération et promotion, en passant par l'articulation activité professionnelle / exercice de la responsabilité familiale. L'égalité des chances hommes/femmes – sujet identifié mais non encore mature – reste, dans le secteur du BTP, un enjeu où le retard constaté ne disparaît pas aisément.

Emploi des femmes

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadres	2012	27,99%	16,81%	11,51%	14,45%	13,62%	56,52%	26,77%	15,08%
	2013	28,68%	17,50%	11,98%	14,75%	13,83%	41,67%	25,94%	15,54%
	2014	29,07%	18,73%	12,51%	14,87%	14,33%	28,26%	28,06%	16,22%
Taux de femmes ETAM dans l'effectif ETAM	2012	45,80%	32,85%	20,63%	18,55%	23,19%	61,11%	29,63%	25,53%
	2013	46,12%	35,35%	20,33%	18,93%	23,28%	62,30%	29,25%	25,71%
	2014	46,61%	36,59%	19,99%	18,98%	23,46%	59,15%	27,45%	25,73%
Taux de femmes ouvriers dans l'effectif ouvriers	2012	39,20%	0,67%	1,59%	1,49%	0,56%	SO	SO	3,01%
	2013	38,17%	0,66%	1,55%	1,31%	0,54%	SO	SO	2,87%
	2014	36,16%	0,62%	1,51%	1,27%	0,51%	SO	SO	2,80%
Taux de femmes dans l'effectif total	2012	40,87%	10,64%	11,76%	9,59%	8,15%	59,74%	27,62%	12,06%
	2013	40,75%	11,17%	11,97%	9,84%	8,32%	54,64%	26,88%	12,29%
	2014	40,27%	11,95%	10,89%	10,00%	8,67%	47,01%	27,89%	12,65%

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadres	2014	29,05%	29,13%	10,02%
Taux de femmes ETAM dans l'effectif ETAM	2014	46,90%	45,52%	16,26%
Taux de femmes ouvriers dans l'effectif ouvriers	2014	33,33%	40,20%	1,32%
Taux de femmes dans l'effectif total	2014	40,05%	40,81%	11,11%

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Taux de femmes dans l'effectif	2012	10,72%	7,67%	8,00%	NC	NC	NC
	2013	11,08%	0,88%	6,93%	23,60%	10,24%	5,80%
	2014	10,99%	8,72%	6,61%	23,66%	10,55%	4,18%

4.6.2. Mesures prises en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées

Recrutement, modification de la perception du handicap, renforcement du maintien dans l'emploi, accompagnement et insertion des personnes handicapées, gestion des carrières et collaboration accrue avec les secteurs adaptés et protégés, autant de pistes explorées par les plans d'actions des branches afin de permettre aux personnes en situation de handicap de trouver leur place au sein ou aux côtés des équipes du Groupe.

Assurer la reconnaissance des salariés en situation de handicap et favoriser leur reclassement si nécessaire font également partie des actions mises en œuvre et qui commencent à porter leurs fruits.

Par ailleurs, un réseau de partenaires des secteurs adapté et protégé est régulièrement sollicité par les directions des Ressources humaines ou Achats des branches. Des actions sont également menées dans le cadre des achats solidaires, pour lesquels les personnels acheteurs sont formés et sensibilisés.

Personnes en situation de handicap

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Nombre de handicapés (DOETH case C)	2012	104,77	407,29	626,24	186,50	595,99	NC	3,53	1 924,32
	2013	116,38	415,12	646,22	194,79	685,26	3,00	4,25	2 065,02
	2014	129,32	400,28	521,50	194,92	720,07	3,00	3,68	1 972,77
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D2)	2012	3,96	8,76	30,40	9,35	18,04	NC	0,50	71,01
	2013	3,12	9,01	26,80	9,50	17,86	0,00	0,14	66,43
	2014	4,59	15,35	33,95	7,92	23,67	0,00	0,21	85,69
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH Case G)	2012	31,25	162,05	249,57	47,48	190,02	NC	13,34	693,71
	2013	40,32	140,55	242,11	37,49	182,75	0,00	14,61	657,83
	2014	41,47	149,98	199,83	34,39	167,92	0,00	16,11	609,70
Indemnités payées (DOETH case P) (€)	2012	169 397	228 378	680 413	162 000	172 591	NC	57 732	1 470 511
	2013	154 496	195 637	681 827	121 270	235 888	0	64 418	1 453 536
	2014	128 324	234 687	368 244	111 526	226 805	0	70 254	1 139 840
Embauches handicapés	2012	3	7	15	8	9	NC	0	42
	2013	0	4	14	18	21	0	2	59
	2014	3	6	15	15	8	0	0	47

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Nombre de handicapés (DOETH case C)	2014	91,00	38,32	116,92
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D2)	2014	3,71	0,88	5,27
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH Case G)	2014	36,20	5,27	37,86
Indemnités payées (DOETH case P) (€)	2014	125 839	2 485	214 212
Embauches handicapés	2014	3	0	8



En savoir plus
Des informations complémentaires sont disponibles
à la rubrique Développement durable du site
www.eiffage.com

4.6.3. Mesures prises en faveur des travailleurs seniors

Les différents accords ou plans contrat de génération mis en place ces deux dernières années ont intégré les objectifs des branches : maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 55 ans et plus,

positionner les seniors en situation de maîtres d'apprentissage et de tuteurs, continuer à les faire évoluer et à les former, offrir des dispositifs favorables de recrutement.

Certains plans d'actions Pénibilité comprennent parfois des actions relatives aux seniors.

Répartition des effectifs par âge

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2012	135	1 240	1 824	499	2 123	5	9	5 835
	2013	128	1 057	1 731	429	1 902	7	11	5 265
	2014	115	832	1 501	384	1 580	8	16	4 436
Nombre de salariés âgés de 26 ans à 30 ans	2012	159	1 644	2 123	558	2 096	10	53	6 643
	2013	141	1 552	1 982	528	2 055	14	38	6 310
	2014	130	1 462	1 937	516	2 001	16	36	6 098
Nombre de salariés âgés de + de 30 ans à 35 ans	2012	283	1 399	2 296	520	2 001	14	74	6 587
	2013	229	1 435	2 299	532	2 041	18	81	6 635
	2014	211	1 385	2 251	544	1 996	20	80	6 487
Nombre de salariés âgés de + de 35 ans à 40 ans	2012	616	1 404	2 221	515	2 047	13	60	6 876
	2013	572	1 318	2 105	508	1 970	17	67	6 557
	2014	457	1 237	2 017	463	1 868	24	69	6 135
Nombre de salariés âgés de + de 40 ans à 45 ans	2012	769	1 454	2 855	586	2 498	15	38	8 215
	2013	755	1 379	2 725	563	2 374	11	43	7 850
	2014	787	1 356	2 568	561	2 246	12	50	7 580
Nombre de salariés âgés de + de 45 ans à 50 ans	2012	827	1 551	3 038	617	2 725	7	56	8 821
	2013	817	1 546	3 040	623	2 745	15	61	8 847
	2014	788	1 488	2 961	600	2 692	19	54	8 602
Nombre de salariés âgés de + de 50 ans à 55 ans	2012	633	1 205	2 717	597	2 361	8	40	7 561
	2013	673	1 213	2 698	614	2 332	9	40	7 579
	2014	705	1 247	2 684	633	2 312	9	45	7 635
Nombre de salariés âgés de + de 55 ans à 60 ans	2012	547	908	1 972	476	1 714	5	25	5 647
	2013	542	839	1 961	476	1 700	4	24	5 546
	2014	570	803	2 004	467	1 700	7	22	5 573
Nombre de salariés âgés de + de 60 ans à 65 ans	2012	81	212	176	61	294	0	5	829
	2013	92	211	217	66	318	2	5	911
	2014	98	184	239	62	301	2	6	892
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2012	4	15	12	2	14	0	2	49
	2013	2	21	11	2	22	0	2	60
	2014	3	14	17	1	25	0	2	62

SA concernées par le décret Grenelle II	APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA	
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2014	81	34	366
Nombre de salariés âgés de 26 ans à 30 ans	2014	81	49	368
Nombre de salariés âgés de + de 30 ans à 35 ans	2014	130	81	372
Nombre de salariés âgés de + de 35 ans à 40 ans	2014	333	124	348
Nombre de salariés âgés de + de 40 ans à 45 ans	2014	583	204	445
Nombre de salariés âgés de + de 45 ans à 50 ans	2014	554	234	647
Nombre de salariés âgés de + de 50 ans à 55 ans	2014	519	186	608
Nombre de salariés âgés de + de 55 ans à 60 ans	2014	407	163	424
Nombre de salariés âgés de + de 60 ans à 65 ans	2014	68	30	55
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2014	3	0	2

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2012	514	194	47	NC	NC	NC
	2013	510	268	58	59	47	57
	2014	501	265	70	97	49	54
Nombre de salariés âgés de 26 ans à 30 ans	2012	213	289	136	NC	NC	NC
	2013	218	340	131	95	70	156
	2014	247	339	172	118	79	183
Nombre de salariés âgés de + de 30 ans à 35 ans	2012	210	317	331	NC	NC	NC
	2013	285	392	344	128	102	229
	2014	307	366	362	148	89	242
Nombre de salariés âgés de + de 35 ans à 40 ans	2012	270	325	390	NC	NC	NC
	2013	267	351	433	141	96	231
	2014	273	369	498	158	97	273
Nombre de salariés âgés de + de 40 ans à 45 ans	2012	401	468	347	NC	NC	NC
	2013	383	511	388	97	102	204
	2014	339	491	423	108	98	230
Nombre de salariés âgés de + de 45 ans à 50 ans	2012	532	476	268	NC	NC	NC
	2013	517	537	283	46	125	121
	2014	572	544	308	55	111	189
Nombre de salariés âgés de + de 50 ans à 55 ans	2012	409	422	159	NC	NC	NC
	2013	454	438	192	53	127	95
	2014	472	484	242	57	119	129
Nombre de salariés âgés de + de 55 ans à 60 ans	2012	309	339	111	NC	NC	NC
	2013	329	368	108	68	78	9
	2014	359	370	125	68	77	13
Nombre de salariés âgés de + de 60 ans à 65 ans	2012	148	204	61	NC	NC	NC
	2013	163	175	69	24	36	2
	2014	170	163	73	22	32	1
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2012	10	2	0	NC	NC	NC
	2013	14	6	0	1	8	0
	2014	14	4	0	6	7	1

5. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1. Politique générale

5.1.1. Organisation pour la prise en compte des questions environnementales

L'intégration des enjeux liés au monde du vivant et à l'environnement concerne l'intégralité de la chaîne des activités du Groupe.

La stratégie environnementale – qui comprend, d'une part, une dimension de prévention et de maîtrise du risque environnemental d'autre part, une dimension d'expertise et de savoir-faire créatrice d'avantages concurrentiels – pénètre les cœurs des métiers et s'articule autour de trois axes majeurs :

- mesurer et maîtriser l'impact environnemental des activités de construction et exploitation ;
- développer une offre de produits et services respectueux de l'environnement ;
- mobiliser les capacités d'innovation du Groupe pour relever ces défis.

Elle s'appuie à la fois sur des engagements fondateurs et des moyens dédiés, mis à la disposition des entreprises ou mis en œuvre par elles. L'intégration des enjeux environnementaux dans les métiers du Groupe est officiellement déclinée dans les divers plans d'actions des branches, qui intègrent le déploiement et le maintien de systèmes de management de l'environnement. Le tableau ci-après présente la progression des certifications sur les trois dernières années, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires.



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

Certifications

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (%)	2012	100%	95%	80%	26,36%	96%	SO	SO	82%
	2013	100%	91%	85%	57,83%	97%	SO	SO	91%
	2014	100%	99,48%	86,50%	52,75%	98,70%	SO	SO	90,22%
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001 (%)	2012	100%	96,70%	88,88%	85,59%	95,60%	SO	SO	86,55%
	2013	100%	93,20%	90,90%	80,79%	97,50%	SO	SO	93,88%
	2014	100%	99,48%	91,90%	76,98%	99,90%	SO	SO	93,09%
Chiffre d'affaires certifié sécurité (%)	2012	0,00%	72,00%	41,91%	60,27%	24,50%	SO	SO	35,69%
	2013	24,80%	79,60%	42,90%	92,21%	24,50%	SO	SO	45,20%
	2014	24,98%	78,30%	43,90%	92,09%	18,63%	SO	SO	44,26%

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (%)	2014	100%	100%	68%
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001 (%)	2014	100%	100%	68%
Chiffre d'affaires certifié sécurité (%)	2014	0%	100%	67%

À noter : la baisse de certains pourcentages n'est pas imputable à des pertes de certifications mais à l'augmentation du chiffre d'affaires des activités non certifiées.

5.1.2. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La direction du développement durable du Groupe

Conçue comme une direction à fort ancrage opérationnel, la direction du développement durable du Groupe voit deux de ses quatre pôles consacrés à l'intégration des enjeux environnementaux dans les réponses aux appels d'offres via des boîtes à outils pédagogiques adaptées aux besoins du terrain. Le troisième pôle, dédié à l'anticipation des conséquences du changement climatique pour les métiers du Groupe, est incarné depuis 2008 par le laboratoire de recherche en développement urbain durable Phosphore.

En termes de gouvernance, la direction du développement durable :

- est directement rattachée au président-directeur général,
- participe au conseil des dirigeants du Groupe qui se réunit huit fois par an,
- participe ponctuellement, à la demande du président-directeur général, au comité exécutif du Groupe qui réunit le président-directeur général, les présidents de branches, le directeur général adjoint en charge des Concessions et le directeur financier.

Le réseau Environnement

Chaque branche dispose au moins d'un expert national branche et d'un réseau d'experts régionaux en environnement. Les experts branches, rattachés aux directions développement durable ou techniques, assurent l'animation de leur réseau de correspondants régionaux, l'appui technique et réglementaire à ces correspondants et la coordination des actions.

L'outil GEODE

Avec la mise à disposition par la direction du développement durable de l'outil numérique de gestion opérationnelle de l'environnement GEODE, Eiffage a donné à ses établissements les moyens de recenser, mesurer et maîtriser tous leurs impacts environnementaux. L'outil comprend notamment une rubrique « Analyse environnementale » et une rubrique « Accidents environnementaux », cette dernière donnant la lisibilité et la traçabilité nécessaires au suivi des accidents affectant l'environnement. Il est déployé dans toutes les branches au profit de cinq cents collaborateurs en charge de l'environnement dans les entités opérationnelles.

La formation

Les stratégies des branches incluent des formations à l'environnement et au développement durable en lien avec les cœurs de métier :

formations à l'efficacité énergétique, à l'éco-conception des bâtiments, aux nouveaux matériaux/procédés qui entrent dans la réalisation des opérations BBC® ou BEPOS ou encore aux outils du Groupe... toutes concourent à offrir les clés pratiques d'une meilleure intégration des risques environnementaux dans la réponse aux appels d'offres et la gestion des projets. Des formations au référentiel de construction durable HQVie®, issu des travaux du laboratoire Phosphore, ont été mises en place et permettent aux équipes responsables des projets d'intégrer, dès les appels d'offres, la méthode différenciante issue de Phosphore pour les bâtiments et les îlots urbains.

La chaire d'entreprise Eiffage/Paris I Panthéon-Sorbonne BEGI (Biodiversité, environnement et grandes infrastructures), intégrée au master II Bioterre, propose chaque année un cursus diplômant de 280 heures de formation à 30 étudiants, dont 5 collaborateurs d'Eiffage.

L'innovation et la R & D

Les directions en charge de l'innovation et de la R & D au sein des branches ont pour objectifs communs la conception et la pérennisation de solutions écologiques et économiques en phase avec les impératifs de réduction de l'empreinte des activités. Les solutions doivent répondre à des enjeux interdépendants : lutte contre toutes les pollutions et les conséquences du changement climatique, sobriété énergétique, qualité environnementale et sanitaire des matériaux, recyclage des déchets, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, promotion des filières courtes, développement de réseaux de transports doux, mixité fonctionnelle et mutualisation des espaces...

5.1.3. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Des investissements sont réalisés chaque année par les établissements en vue de limiter l'impact des activités sur l'environnement : équipements de prévention, matériels moins impactant, matériels de dépollution... Des dépenses préventives de fonctionnement sont également engagées, comme la formation du personnel, les analyses environnementales ou l'achat de matériels. Ces investissements sont notamment effectués et suivis dans le cadre des démarches ISO 14001.



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

Informations environnementales

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Provisions environnement comptabilisées (€)	2012	0	375 000	141 000	0	3 435 916	0	0	3 951 916
	2013	0	215 000	127 000	0	8 045 653	0	0	8 387 653
	2014	0	115 000	63 300	0	12 931 891	0	0	13 110 191
Cautions financières environnement (€)	2012	324 000	0	0	0	17 816 720	0	0	18 140 720
	2013	0	0	0	0	47 504 272	0	0	47 504 272
	2014	374 085	0	0	0	42 147 471	0	0	42 521 556
Investissements préventifs environnement (€)	2012	14 857 205	574 173	36 771	73 375	4 318 304	0	0	19 859 828
	2013	29 848 641	450 456	86 893	55 041	2 983 887	0	0	33 424 918
	2014	24 142 478	413 086	38 840	37 830	10 105 063	0	0	34 737 297
Dépenses préventives de fonctionnement environnement (€)	2012	16 480 544	1 026 464	563 757	109 250	3 107 526	0	0	21 287 541
	2013	16 887 239	818 243	321 747	81 180	4 237 616	0	0	22 346 025
	2014	18 609 808	552 753	516 995	112 400	4 678 255	0	0	24 470 211
Dépenses préventives fonctionnement (%)	2012	0,77%	0,03%	0,02%	0,02%	0,09%	0,00%	SO	0,17%
	2013	0,70%	0,03%	0,01%	0,01%	0,12%	0,00%	SO	0,18%
	2014	0,77%	0,01%	0,02%	0,01%	0,12%	0,00%	SO	0,18%
Coûts actions en réparation décision justice (€)	2012	0	0	0	0	44 650	0	0	44 650
	2013	0	1 000	0	0	100 500	0	0	101 500
	2014	0	1 000	0	0	76 209	0	0	77 209

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Provisions environnement comptabilisées (€)	2014	0	0	0
Cautions financières environnement (€)	2014	374 085	0	0
Investissements préventifs environnement (€)	2014	19 098 923	5 043 555	29 977
Dépenses préventives de fonctionnement environnement (€)	2014	14 802 255	3 807 553	0
Dépenses préventives fonctionnement (%)	2014	0,81%	0,65%	0,00%
Coûts actions en réparation décision justice (€)	2014	0	0	0

5.2. Préservation des ressources

5.2.1. Mesures de préservation de la ressource en eau

Encadrée depuis 2011 par la « Charte Eau & Milieux aquatiques », la politique Eau du Groupe s'organise entre maîtrise des consommations, prévention des risques d'atteinte, homogénéité des bonnes pratiques et développement de l'innovation. Les mesures de réduction des consommations d'eau sont intégrées dans les plans d'actions développement durable des branches. Surveillance locale permettant la détection des anomalies chez APRR-AREA, organisation des chantiers visant formellement la réduction de la consommation, le recyclage des eaux et la prévention de leur pollution chez Eiffage Construction, recyclage des eaux de pluie chez Eiffage Métal, recyclage presque total des eaux usées résultant du lavage des matériaux de carrière chez Eiffage Travaux Publics..., les branches adoptent toutes des procédés moins consommateurs.

En termes de maîtrise des pollutions, les actions sont adaptées à la diversité des métiers. À titre d'exemples :

- APRR et AREA ont inscrit leurs nouveaux programmes pluriannuels de protection de la ressource en eau aux Contrats de plan 2014-2018. L'action quotidienne des équipes s'attache à maîtriser les risques de pollution des eaux par déversement et à gérer les équipements d'assainissement.
- Eiffage Construction et Eiffage Travaux Publics ont créé des « boîtes à outils Eau », diffusées auprès des équipes opérationnelles, et conçues pour améliorer les réponses techniques aux obligations réglementaires et systématiser les meilleures pratiques.

- Eiffage Travaux Publics a développé plusieurs dispositifs innovants de traitements des rejets d'eau, faisant entrer la préservation de la ressource en eau dans le champ de l'innovation métier. Ainsi, le Modul'AP® est un dispositif d'assainissement provisoire de chantier reposant sur le principe des filtres à paille. Créé en interne, breveté et adapté à différentes configurations de chantier, Modul'AP® est industrialisé et réutilisable. Mis en œuvre sur les chantiers de la branche depuis 2013, il a reçu le prix IDRRIM Infrastructures pour la mobilité et biodiversité 2014, dans la catégorie « Initiative astucieuse ».

Le traitement avant rejet des eaux de nettoyage des matériels souillés par le béton est également un point essentiel de la prévention des pollutions, et les branches concernées recherchent des solutions toujours plus performantes. Plusieurs solutions sont testées ou mises en œuvre : systèmes de récupération-décantation des laitances de béton des chantiers en zone urbaine chez Eiffage Construction, ou encore utilisation de glace carbonique (CO₂ recyclé à bilan carbone nul) pour la correction du pH des eaux de lavage des outils souillés par le béton chez Eiffage Travaux Publics, procédé désormais intégré aux offres clients.

La sensibilisation et l'échange des meilleures pratiques font partie d'actions quotidiennes destinées à tous les opérationnels du Groupe.

Consommations d'eau

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Total (m ³)	2012	462 955	393 126	66 101	67 707	1 162 946	NC	2 661	2 155 496
	2013	453 512	246 359	376 716	27 130	667 234	10 121	2 860	1 783 932
	2014	400 829	268 875	376 153	31 288	715 135	9 831	2 584	1 804 695
Eau de pompage (m ³)	2013	SO	54 120	337	SO	1 228 556	SO	SO	1 283 013
	2014	98	320	588	SO	1 759 757	SO	SO	1 760 763
Eau de récupération (m ³)	2013	SO	1 060	SO	72	336 162	SO	SO	337 294
	2014	SO	2 334	SO	88	463 474	SO	SO	465 896

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Total (m ³)	2014	299 679	101 150	16 249
Eau de pompage (m ³)	2014	0	98	SO
Eau de récupération (m ³)	2014	SO	SO	SO

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Total (m ³)	2012	53 685	3 071	316 497	NC	NC	NC
	2013	44 957	26 536	175 478	13 581	6 298	35 265
	2014	42 851	40 691	175 380	14 077	3 069	53 721

5.2.2. Maîtrise des risques de pollution de l'air et du sol et gestion des nuisances

Les branches formalisent leurs engagements en termes de maîtrise d'impacts dans des documents de politique environnementale ou chartes Qualité et Environnement.

Air

Indépendamment de la maîtrise réglementaire des rejets dans l'air imposée aux installations à risques, la lutte contre les pollutions atmosphériques fait l'objet d'engagements principalement concrétisés par la mise en œuvre de procédures de prévention et la recherche de procédés moins polluants. Ainsi, les installations d'enrobage sont un exemple de procédés qui connaissent d'importantes améliorations au fil des années, et les risques sanitaires potentiels de leurs rejets atmosphériques sont traités dans le cadre d'une démarche nationale intégrant l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française) à laquelle Eiffage Travaux Publics apporte le concours de sa direction scientifique.

La diminution des émissions polluantes liées au transport comporte à la fois une dimension interne – optimisation des déplacements, renouvellement de la flotte de véhicules... – et une dimension usagers chez APRR-AREA qui implique la mise en œuvre de mesures spécifiques – zones de régulation de vitesse, campagnes de communication...

Plus largement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation au titre de la lutte contre le changement climatique (cf. 5.3 Changement climatique).

Nuisances

Concernant les concessions autoroutières, les nouveaux programmes pluriannuels de protection des riverains contre les nuisances sonores (Contrats de plan avec l'État) ont été validés en janvier 2014.

Les branches sont attentives à la réduction des nuisances sonores ou olfactives engendrées par leurs activités, lors des chantiers ou sur leurs sites. Certaines installations récurrentes (mur antibruit) ou technologies innovantes (réduction des émissions polluantes et flux d'odeurs des postes d'enrobage, utilisation d'enrobés réducteurs phoniques tels les Nanophone® ou Microphone®), ou encore la planification optimisée des projets (réduction des déplacements,

logistique performante des livraisons de matériels...) permettent une gestion fluide et efficace des chantiers. Concertation, affichage, site internet, visites de chantier sont autant d'outils permettant par ailleurs la bonne circulation de l'information et le recueil des avis des personnes impactées.

Sols

Les branches connaissent les risques de pollution des sols, considérés comme données entrantes de leurs cœurs de métier. Les réponses apportées incluent les équipements de protection et d'intervention d'urgence – bacs de rétention, kits absorbants... – les dispositifs de surveillance et de détection, mais également le comportement adapté des équipes, encadrées par des procédures dédiées. Chez APRR-AREA, qui disposent d'un patrimoine naturel de plus de 10 000 hectares – accotements, talus, terre-plein centraux et aires – les sols et plus largement les espaces naturels font l'objet d'une politique d'exploitation spécifique, la « Politique espaces naturels », qui, outre le respect de la réglementation, vise la sécurité des salariés, des riverains et des clients, la prise en compte de la gêne à la circulation, le respect des politiques de développement durable et de management de l'environnement de l'entreprise, et la pérennité des ouvrages.

5.2.3. Mesures de prévention et d'élimination des déchets

Avec plus de 1,7 million de tonnes pour 2014, la maîtrise des déchets générés par les activités du Groupe est un enjeu environnemental et économique majeur. Toutes les branches disposent d'une politique pérenne de gestion de leurs déchets et renouvellent régulièrement leurs exigences vis-à-vis de leurs sous-traitants et leurs partenariats dans ce domaine.



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

Quelques actions :

- Des états des lieux des déchets – types, quantité, dangerosité, coûts de gestion... – sont réalisés dans certaines branches et permettent d'identifier les principaux postes de production, les améliorations possibles et les bonnes pratiques. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont régulièrement menées.
- Sur les chantiers, la gestion des déchets est systématisée et prend en compte les possibilités de recyclage offertes sur le territoire concerné (plans départementaux) et les éventuelles possibilités de réutilisation sur site ou sur d'autres chantiers.
- Sur les aires et gares de péage du réseau autoroutier, où l'objectif est d'offrir un service de tri semblable à celui des communes, APRR et AREA s'orientent vers un tri à la source organisé autour de containers verre, plastique et tout-venant. La sensibilisation des usagers est continue.

La rubrique « Déchets » du logiciel de gestion opérationnelle de l'environnement GEODE permet aux entreprises de répondre aux exigences réglementaires de traçabilité de l'élimination des déchets.

La dépollution, capitale sur certains chantiers, concerne les sols, les bâtiments et les matériaux. Dans ce cadre, Eiffage expérimente de nouvelles techniques à faible impact environnemental. Eiffage Travaux Publics fédère la plupart des compétences du Groupe en matière de déconstruction, dépollution et désamiantage, et compte plusieurs spécialistes reconnus de ce secteur comme Gauthey, Boutté, Forézienne d'Entreprise et Budillon-Rabatel.

Déchets

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Déchets dangereux (t)	2012	436	487	398	213	18 302	NC	SO	19 836
	2013	439	200	337	295	4 553	0	SO	5 824
	2014	1 236	193	553	188	3 117	0	SO	5 287
Déchets non dangereux (t)	2012	6 721	35 269	10 133	80 926	39 952	NC	SO	173 001
	2013	8 332	77 306	7 519	2 416	14 249	0	SO	109 822
	2014	8 257	81 028	9 715	1 224	19 959	0	SO	120 183
Déchets inertes (t)	2012	107	51 279	102 419	558	1 220 014	NC	SO	1 374 377
	2013	12	46 122	76 234	1 997	1 837 279	0	SO	1 961 644
	2014	3,4	53 225	63 316	26	1 437 818	0	SO	1 554 388
Dépenses déchets (€)	2012	1 771 100	11 806 890	1 644 237	92 534	7 110 094	NC	0	22 424 855
	2013	1 989 419	11 157 166	2 568 790	-539 664	6 729 188	NC	0	21 904 899
	2014	2 394 779	10 928 049	2 134 664	317 070	6 345 739	NC	0	22 120 301

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Déchets dangereux (t)	2014	509	727	27
Déchets non dangereux (t)	2014	6 371	1 886	722
Déchets inertes (t)	2014	3,4	0	0
Dépenses déchets (€)	2014	2 223 079	171 700	nr

5.2.4. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Eiffage a choisi la logique de sobriété d'utilisation des ressources naturelles et a investi dans les savoir-faire et techniques dits de « réversibilité » par :

- la maîtrise des prélèvements dans les milieux naturels ;
- la professionnalisation des métiers de la déconstruction et du recyclage *in situ* ;
- le développement des techniques de dépollution, y compris en site occupé, en vue de reconstruire la ville sur la ville ;
- la réduction à la source de la production de déchets, la valorisation des déchets et leur intégration dans les processus de construction/ réhabilitation ;
- le développement des compétences liées à la renaturation des milieux, au génie écologique, et aux techniques novatrices de restauration des services écosystémiques en milieu urbain.

De l'extraction des matières premières jusqu'au chantier, Eiffage Travaux Publics maîtrise l'ensemble des métiers liés au cycle de vie des projets de son secteur d'activité. Signataire, au travers de la FNTF, de la Convention d'engagement volontaire des acteurs de la route depuis 2009, la branche respecte des objectifs ambitieux et régulièrement actualisés, comme l'augmentation du taux de réintroduction d'agrégats d'enrobés à hauteur de 15% et le doublement des surfaces retraitées en place.

Les déchets inertes recyclés constituent un gisement conséquent de matières premières, et la branche développe des solutions techniques et industrielles permettant d'augmenter leur part dans ses produits.

À titre d'exemples :

- des plates-formes de concassage-broyage accueillent des bétons issus de la démolition ou des déchets inertes provenant du démontage de chaussées et produisent des granulats réutilisables ;
- la gamme BIOCOLD® d'enrobés bitumineux à froid pour l'entretien des chaussées permet d'incorporer jusqu'à 100% d'agrégats recyclés dans le produit final ;
- certaines installations d'enrobage ont été améliorées en 2014, à l'image de Haute-Marne Enrobés et de Chartres Enrobés qui permettent désormais d'incorporer respectivement jusqu'à 30% et 60% d'enrobés recyclés dans leur process ;
- enfin, le recyclage en place des chaussées permet à la fois la conservation de l'emprise existante, le recyclage total des matériaux et leur revalorisation, l'économie de matériaux neufs et



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

l'absence du double transport anciens matériaux (non évacués) / nouveaux matériaux (non approvisionnés). La branche s'est dotée en 2014 d'un nouvel atelier de retraitement en place des chaussées à l'émulsion ou à la mousse de bitume : l'ARM 2500® qui complète les possibilités techniques de retraitement en place proposées, à l'instar des ARC 700® et ARC 1000® déjà présents en parc.

Pour sa part, depuis 2011, APRR dispose d'une politique de recyclage des matériaux de chaussées destinée à harmoniser les pratiques dans le cadre de la rédaction de ses appels d'offres. Les dossiers de candidature doivent notamment proposer une variante recyclage et des taux cibles d'enrobés recyclés sont définis. En ce qui concerne l'autre poste de forte consommation de matériaux, la viabilité hivernale (60 000 tonnes de sel par hiver), APRR remplace, en Combe de Savoie, le gros sel extrait des marais salants de Méditerranée par

de la fine de sel, résidu naturel du process industriel d'une usine proche du site de fabrication de la saumure.

Le recours à des procédés spéciaux génère également une économie de matériaux neufs, tel le GRANUCHAPE®, matériel à haut rendement de mise en œuvre des bétons bitumineux très minces. Réduisant de moitié la consommation de matières premières au m² par rapport à une solution traditionnelle, le procédé a été utilisé sur plus de 200 000 m² de chaussées entre 2013 et 2014.

La démarche d'éco-conception permet à Eiffage Construction, à travers une rationalisation de la conception et une industrialisation des produits, d'améliorer sa consommation de matières premières. La branche intègre également la démontabilité et la séparabilité des matériaux.

Granulats

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Consommation de granulats (t)	2012	SO	SO	SO	SO	20 041 019	SO	SO	20 041 019
	2013	SO	SO	SO	SO	18 120 222	SO	SO	18 120 222
	2014	SO	SO	SO	SO	17 152 725	SO	SO	17 152 725

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Consommation de granulats (t)	2012	NC	SO	4 419 993	NC	NC	NC
	2013	NC	SO	2 827 554	NC	0	327 454
	2014	0	SO	3 703 865	0	0	297 171

France	Travaux Publics	
ARC 700 ou similaire (m ²)	2012	363 858
	2013	286 961
	2014	381 785

5.2.5. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Face au défi stratégique, socio-économique et environnemental que représente la réduction des consommations d'énergie, Eiffage décline une politique de performance énergétique organisée en trois axes :

- l'optimisation de sa propre performance énergétique ;
- l'amélioration de son offre technique et commerciale par la mise en œuvre de ses savoir-faire et capacités d'innovation ;
- la valorisation des techniques liées aux énergies renouvelables.

Les opérations de formation-sensibilisation déployées ces dernières années ont permis d'optimiser les savoir-faire et de développer une culture commune de la performance énergétique. Les branches disposent de réseaux d'énergéticiens compétents au cœur de leurs directions régionales. Certaines d'entre elles ont planifié le déploiement de la certification ISO 50001 sur toutes leurs entreprises (branche Énergie) ou sur certains de leurs sites (Eiffage Travaux Publics). Les plans d'actions de toutes les branches incluent la mesure et la réduction des consommations. Des solutions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des process sont apportées. À titre d'exemples :

- APRR et AREA améliorent leurs organisations et structures internes, réduisent les puissances installées et optimisent le fonctionnement des équipements d'exploitation pour la période 2012-2016.
- Eiffage Construction a accentué en 2014 les efforts de retour d'expérience des projets immobiliers pilotes. Futur siège social du Groupe, le Campus de Vélizy Villacoublay (Yvelines) est le cinquième projet pilote, actuellement en cours de construction. La conception et la réalisation du bâtiment bénéficient de l'expérience issue des conceptions-constructions-exploitations précédentes et d'une certification HQE® niveau exceptionnel et BREEAM® (en cours).

- Eiffage Travaux Publics continue le déploiement d'actions concrètes sur ses sites industriels : couverture systématique des matériaux, isolation des cuves à liants, développement en continu des EBT®, optimisation des consommations électriques du matériel grâce à la formation des conducteurs poste à l'éco-conduite ou à l'installation de moteurs à variation de fréquence.

En ce qui concerne l'offre commerciale, le référentiel HQVie® – issu des travaux de Phosphore (laboratoire en développement urbain durable du Groupe) – place la performance énergétique à un niveau très ambitieux et incite les projets à dépasser les standards de construction existants. Ainsi, l'utilisation des énergies renouvelables, le développement du mix énergétique, les bâtiments et îlots à haute performance énergétique, passifs ou positifs, constituent les standards de la démarche.

Les branches proposent également des solutions et des savoir-faire experts : enveloppes et façades performantes, procédés constructifs sobres, offre de GTB spécialisée, offres multitechniques et multisites orientées vers la performance énergétique, exploitation-maintenance du patrimoine immobilier, basée sur des process adaptés au contexte client et la gestion optimisée de l'énergie...

Enfin, les branches du Groupe spécialisées dans la production et la maintenance énergétique mettent leurs compétences au service de la promotion des énergies renouvelables, en concevant et réalisant des solutions techniques de pointe dans ce domaine : parcs éoliens, installations photovoltaïques, centrales de co ou tri-génération, centrales biomasse...

Énergie

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Consommation électricité (GWh)	2012	80,30	55,00	30,70	17,10	103,80	NC	2,20	289,10
	2013	75,80	60,90	75,40	17,80	113,20	1,50	2,10	346,70
	2014	76,76	52,76	71,05	14,44	150,83	1,35	2,45	369,63
Production énergie renouvelable vendue à EDF (kWh)	2012	58 297	337 490	147 249	0	74 481	0	SO	617 517
	2013	52 384	149 809	211 690	0	28 923	0	SO	442 806
	2014	54 458	157 935	106 052	0	29 000	0	SO	347 445
Consommation essence (l)	2012	38 925	180 610	143 498	9 420	269 364	NC	SO	641 817
	2013	29 621	146 364	107 532	6 423	264 270	NC	SO	554 210
	2014	29 342	171 320	67 176	4 879	212 156	0	SO	484 873
Consommation kérosène (l)	2012	SO	2 026	SO	0	239 000	SO	SO	241 026
	2013	SO	0	SO	0	315 000	SO	SO	315 000
	2014	SO	0	SO	0	330 000	SO	SO	330 000
Consommation FOD, GO, GNR (l)	2012	6 558 603	8 271 025	22 541 402	3 050 793	75 959 666	NC	25 387	116 406 876
Consommation FOD (l)	2013	680 787	337 558	790 041	125 505	4 854 628	0	SO	6 788 519
	2014	452 811	238 606	493 287	64 560	3 532 191	0	SO	4 781 455
	2013	6 188 432	6 489 859	20 127 345	2 450 882	39 357 148	28 331	118 770	74 760 767
Consommation GO (l)	2014	5 515 135	6 861 273	18 819 395	2 770 426	35 454 637	25 775	116 491	69 563 132
	2013	0	233 278	1 023 122	287 362	51 336 641	0	SO	52 880 403
	2014	0	499 069	792 135	252 116	56 901 526	0	SO	58 444 846
Consommation fuel lourd (l)	2012	SO	4 237	4 225	29 615	8 187 503	SO	SO	8 225 580
	2013	SO	138 897	0	34 233	5 400 776	20 611	SO	5 594 517
	2014	SO	137 537	0	29 632	12 451 172	21 703	SO	12 640 044
Consommation butane, propane (kWh)	2013	445 107	3 643	877 426	1 341 654	1 217 684	SO	SO	3 885 514
	2014	301 724	42 881	755 058	1 838 301	9 289 236	SO	SO	12 227 200
	2012	6 223 373	3 938 077	18 175 781	16 319 571	495 831 000	SO	SO	540 487 802
Consommation gaz naturel (kWh)	2013	7 078 784	4 632 753	75 501 176	15 467 759	542 129 804	SO	SO	644 810 276
	2014	5 184 194	3 334 245	58 210 206	9 768 430	890 657 087	SO	SO	967 154 162
	2013	SO	SO	SO	SO	504	SO	SO	504
Consommation lignite (t)	2014	SO	SO	SO	SO	3 119	SO	SO	3 119

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Consommation électricité (GWh)	2014	56 097 436	20 658 369	7 997 847
Production énergie renouvelable vendue à EDF (kWh)	2014	18 458	36 000	3 419
Consommation essence (l)	2014	28 922	420	547
Consommation kérosène (l)	2014	SO	SO	SO
Consommation FOD (l)	2014	361 351	91 460	0
Consommation GO (l)	2014	4 225 772	1 289 363	1 550 352
Consommation GNR (l)	2014	0	0	0
Consommation fuel lourd (l)	2014	SO	SO	0
Consommation butane, propane (kWh)	2014	303 703	30 444	0
Consommation gaz naturel (kWh)	2014	4 230 394	838 291	5 933 262
Consommation lignite (t)	2014	SO	SO	SO



En savoir plus
Des informations complémentaires sont disponibles
à la rubrique Développement durable du site
www.eiffage.com

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Consommation électricité (GWh)	2012	6,30	0,80	16,20	NC	NC	0,20
	2013	5,80	14,20	14,90	2,90	0,80	0,70
	2014	6,23	23,47	16,27	5,13	0,69	0,87
Production énergie renouvelable vendue à EDF (kWh)	2013	0	8 957	0	237 774	0	0
	2014	103	26 389	0	613 248	98	0
Consommation carburant (l) (essence, kérosène, gazole)	2012	13 805 495	1 798 265	8 008 476	NC	NC	NC
	2013	278 423	9 918	10 031	62 420	94 371	110 276
	2014	343 886	10 379	17 217	33 515	93 826	150 000
Consommation essence (l)	2013	0	0	0	0	0	80 000
	2014	0	0	0	0	0	80 000
Consommation kérosène (l)	2013	5 440 976	2 791 231	6 123 564	214 777	418 242	7 758 639
	2014	7 022 697	3 377 385	7 413 462	277 487	379 956	8 114 571
Consommation gazole (l)	2012	268 306	NC	4 623 693	NC	NC	NC
	2013	5 105 765	1 720 173	1 187 786	NC	NC	10 000
	2014	4 972 343	1 095 350	1 737 297	NC	NC	0
Consommation fuel FOD (l)	2013	188 202	119 195	3 877 965	9 000	0	481 000
	2014	187 144	337 962	4 905 523	8 700	0	445 000
Consommation butane, propane (kWh)	2013	0	4 133 000	0	0	0	0
	2014	0	4 856 277	0	0	0	0
Consommation gaz naturel (kWh)	2012	7 587 538	364 800	10 634	NC	NC	NC
	2013	7 016 920	7 631 591	9 259	396 946	109 171	0
	2014	6 554 513	7 392 967	11 435	376 508	94 731	0
France							
Enrobés Basse Température EBT (t)	2012	296 933					
	2013	419 302					
	2014	781 664					

5.3. Changement climatique

5.3.1. Politique Carbone

Eiffage a défini une stratégie carbone qui s'adresse aussi bien à ses forces internes qu'à ses clients, à travers la mesure et la réduction de l'empreinte carbone de ses activités et la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme atout commercial.

Des actions pérennes sont engagées afin de réduire les émissions de carbone sur le périmètre interne du Groupe, comme la maîtrise des consommations d'énergies fossiles – et les émissions de gaz à effet de serre associées – par un pilotage fin adapté aux métiers, la formation massive à l'éco-conduite des collaborateurs, une politique de gestion de la flotte de véhicules qui fixe, depuis 2008, des seuils maximum d'émissions de CO₂ de plus en plus bas (105 gCO₂/km en 2014, soit moins 24 % depuis 2009), l'augmentation de la part des véhicules électriques dans les parcs véhicules légers et engins, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ou encore la sensibilisation du personnel.

Eiffage intègre largement le critère carbone dans son offre commerciale. Le « poids carbone » des solutions techniques est calculé pour le client via des éco-comparateurs – calculette ACV (Analyse de cycle de vie) d'Eiffage Construction ou outil SEVE commun à la branche professionnelle des Travaux Publics. Le Groupe propose des offres innovantes – offre Efficacité Énergétique ClemSEE de Clemessy, ou encore un fonds d'arbitrage carbone – comme celui mis en place sur le projet de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays

de la Loire – destiné à financer les différentiels de coûts entre propositions de matériaux ou de modes constructifs carbonés et des alternatives dites « bas-carbone », en phase construction. Eiffage systématise les offres d'ACV des bâtiments et infrastructures et développe une offre riche en éco-conception. Enfin, le Groupe s'appuie sur des solutions innovantes moins émissives mises au point par les services R & D de ses branches, comme les EBT®, procédé au BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) deux fois inférieur à celui d'un procédé d'enrobés classiques, la gamme d'enrobés froids BIOCOLD® ou encore le nouveau mode constructif en bois compressé collé Concept Lignum®.

Depuis 2006, Eiffage fait partie des entreprises du SBF 120 qui participent au *Carbon Disclosure Project*.

5.3.2. Rejets de gaz à effet de serre

Établi sur les données 2011, le BEGES du Groupe a été publié le 15 novembre 2012. Des plans d'actions Carbone ont été élaborés à partir d'objectifs de réduction définis collégialement entre le Groupe et ses branches et prennent en compte les spécificités des métiers. La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités s'appuie sur les données issues du *reporting* du Groupe et intègre les scopes 1 et 2 de la norme ISO14064.



En savoir plus
Des informations complémentaires sont disponibles
à la rubrique Développement durable du site
www.eiffage.com

Base de calcul

Logiciel utilisé	Enablon version V6.0 avec module de calcul des émissions de gaz à effet de serre.
Périmètre	Les entreprises du Groupe sises sur le territoire français, quel que soit leur effectif. Consolidation du périmètre opérationnel : 100% pour les filiales intégrales du Groupe, selon le mode de contrôle financier pour les autres filiales.
	2011 Effectif: 58 117 salariés Chiffre d'affaires : 11,6 milliards d'euros
	2014 Effectif: 53 501 salariés Chiffre d'affaires : 11,6 milliards d'euros
Facteurs d'émissions	Ceux de la base carbone éditée par l'ADEME sur le site www.basecarbone.fr. Facteurs d'émission retenus : 0,078 kg eq. CO ₂ /kWh pour l'électricité - 0,234 kg eq. CO ₂ /kWh pour le gaz.
Marges d'erreur	Pas de remontée des méthodes utilisées individuellement par les contributeurs pour les consommations unitaires, d'où une incertitude de 10 % appliquée sur la mesure de l'ensemble des consommations. Taux de réponses sur la présence de systèmes de climatisation dans les établissements : 49%. Incertitudes liées aux facteurs d'émissions : celles issues de la base carbone mise à disposition par l'ADEME.
Méthode de calcul pour les systèmes de climatisation	Les sources sur ce poste concernent exclusivement les émissions liées aux fuites des gaz frigorigènes. Quantification des émissions réalisée par la méthode des puissances frigorifiques des installations décrite dans le guide des facteurs d'émissions de la version 6.1 - chapitre 3 – art. 1.3.3 - Froid tertiaire (climatisation) de la méthode BC®. Le gaz « moyen » R407C a été retenu.
Champ	Scope 1 et 2, y compris les émissions liées au procédé de décarbonatation de la chaux de l'unité Bocahut.
Précision	Les émissions de CH ₄ et N ₂ O ne concernent que les postes 1 et 2* et représentent moins de 1% du total des émissions. La totalité des émissions des postes 1 et 2 a été reportée dans « émissions de CO ₂ ». Poste 1 : émissions directes des sources fixes de combustion Poste 2 : émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
BEGES 2011 (teq. CO ₂)	2011	24 304	26 721	66 471	13 820	456 447	232	462	588 457
Objectif de réduction à 3 ans		5,00%	9,80%	9,20%	3,00%	6,10%	0,00%	0,00%	6,60%
BEGES 2014 (teq. CO ₂)	2014	23 474	24 894	72 516	12 341	445 714	235	539	579 713

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
BEGES 2014 (teq. CO ₂)	2014	17 893	5 563	6 044

5.3.3. Adaptation aux conséquences du changement climatique

Consicent de sa responsabilité en tant qu'acteur majeur de la construction, Eiffage, ensemblier de la ville, est engagé dans un programme de recherches appliquées sur la conduite du changement dans l'exercice de ses métiers, afin de réduire l'empreinte écologique de ses activités sur la base d'un modèle économique et sociétal durable. Que ce soit à travers Phosphore, son laboratoire de prospective sur la ville durable, ou Astainable®, outil numérique de design urbain concrétisant l'excellence de l'offre urbaine française à l'international, ou encore la Haute Qualité de Vie® (HQVie®), référentiel de conception en développement urbain durable, le Groupe cherche à bâtir la ville de demain, qui doit relever le défi de l'adaptation aux conséquences du changement climatique et aux mutations sociologiques en cours.

Le Groupe adapte donc ses savoir-faire constructif et son fonctionnement par :

- le déploiement d'une R&D orientée vers des techniques et procédés sobres en consommation de ressources naturelles et en émissions de gaz à effet de serre, aux impacts directs et diffus sur l'environnement minimisés ;

- la promotion de l'analyse systémique des besoins et la recherche de solutions décloisonnant les thématiques urbaines (mobilités, énergie, neuf et rénovation, services écosystémiques en ville...).

En application de ces principes, le référentiel de construction durable Haute Qualité de Vie® a été développé dans Phosphore, laboratoire en développement urbain durable d'Eiffage. Totalement compatible avec HQE®, il traduit la complexité d'une approche systémique des enjeux de développement durable dans un projet urbain à l'échelle du bâtiment, de l'îlot et du quartier. De nombreuses thématiques sont étudiées, comme les éco-mobilités, le bouquet énergétique, l'intensification et l'évolutivité des usages, ou encore la prévention des risques liés au changement climatique. À la fois guide de conception, outil de suivi et d'aide à la décision, le référentiel HQVie® appliqué à un projet urbain permet aux acteurs, élus, aménageurs, promoteurs, constructeurs, mainteneur/exploitants et riverains d'en évaluer le positionnement développement durable et, le cas échéant, d'en identifier les éventuelles carences. Eiffage Construction et Eiffage Énergie l'introduisent désormais dans diverses réponses à appel d'offres : opérations d'aménagement labellisées Écocité, équipements sportifs, hospitaliers et scolaires, programmes de logements, de bureaux et de services, ou encore campus universitaires.

Par ailleurs, des leviers d'action significatifs existent également au travers de l'éco-conception. C'est à ce titre qu'Eiffage Construction intègre non seulement la précaution environnementale dans le choix des matériaux de construction ou dans la tenue de chantiers certifiés ISO 14001, mais également l'amélioration des services aux usagers des bâtiments en prenant notamment en compte l'optimisation de l'approvisionnement des chantiers, l'intégration a minima d'un volume de bois certifié FSC ou PEFC, l'évolution d'usage du bâtiment, ou encore la démontabilité et la séparabilité des matériaux. Ainsi, la branche s'est constituée une offre structurée, innovante et identifiable, organisée autour de concepts qui conjuguent performance énergétique et optimisation des coûts, par l'industrialisation de produits et procédés de construction vertueux. Parmi ceux-ci : le Concept Lignum®, mixant avantageusement le bois massif contrecollé et le béton, fer de lance de la filière sèche de la branche ; H2CO et ÉcoÉco, modes constructifs pour logements sociaux et en accession qui répondent à des critères d'uniformisation, de rationalisation et de standardisation ; les modules préfabriqués HVA Concept™, salles de bains sur mesure construites en série...

Les phénomènes météorologiques exceptionnels sont également pris en compte par APRR-AREA. En exploitation, des prestations spécifiques sont contractualisées avec Météo France pour prévenir des alertes d'imminence d'épisodes orageux, les chaussées sont instrumentées pour suivre plus précisément la « fatigue » des différentes couches routières (anticipation de l'effet des canicules sur le vieillissement des bitumes notamment) et le dimensionnement de la climatisation des locaux techniques prend en compte les plus fortes chaleurs estivales. En construction, la prise en compte de la récurrence d'épisodes courts et violents de type orageux amène à tripler la capacité des bassins d'orages ou à prévoir de plus fortes zones d'expansion des crues.

5.4. Protection de la biodiversité

Conscient d'être exposé aux risques d'érosion de la biodiversité, tels la surconsommation d'espaces naturels, les pressions multiples sur la ressource en eau ou l'utilisation de ressources minérales et fossiles, Eiffage s'est engagé dans une politique active de préservation de la biodiversité. Cette politique, qui s'appuie depuis 2009 sur la Charte Biodiversité, engagement fondateur signé par le président-directeur général, est renforcée depuis 2012 par la reconnaissance des engagements du Groupe au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), sur la totalité de son périmètre. Eiffage fait partie des rares acteurs économiques à avoir rendu public l'ensemble de ses engagements au titre de la SNB sur son site Internet et à faire évaluer par un tiers, l'association Humanité et Biodiversité, les résultats des 28 actions menées dans ce cadre.

C'est également dans le cadre de la SNB qu'Eiffage et ses branches sensibilisent et mobilisent leurs collaborateurs, intègrent de nouveaux savoir-faire, développent des méthodes de prise en compte des enjeux, renouvellent leurs modes conceptuels et constructifs, et partagent leur expérience avec la sphère environnementale. Ainsi, depuis 2010, la direction du développement durable crée, en partenariat avec les branches, des outils opérationnels et de sensibilisation régulièrement actualisés comme, entre autres, le Pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité ou le Fonds Documentaire Biodiversité, qui permettent aux collaborateurs d'assimiler et d'intégrer la prévention et la maîtrise du risque d'atteinte à la biodiversité dans l'exercice de leurs métiers, depuis la conception des offres jusqu'à l'exploitation des ouvrages.

Eiffage partage ses savoir-faire avec le monde environnemental, notamment à travers son implication dans les groupes de travail biodiversité des organismes professionnels : FNTP (Fédération nationale des travaux publics), MEDEF (Mouvement des entreprises de France), ou encore au sein du CIL&B (Club infrastructures linéaires et biodiversité) qui rassemble de grands gestionnaires d'infrastructures linéaires publics et privés. Côté international, le Groupe est membre du BBOP (*Business & Biodiversity Offsets Programme*) depuis fin 2013. Par ailleurs, en 2014, 25 étudiants ont intégré la 6^e session universitaire de la Chaire BEGI Eiffage – Paris I Panthéon-Sorbonne – master 2 intégré au master BIOTERRE – dont plusieurs collaborateurs du Groupe. Enfin, Eiffage a publié en mai 2014 le livre *Vers le Génie civil écologique* qui traite des métiers du génie civil et de leurs fortes interactions avec la biodiversité. L'objectif de cet ouvrage, mis gracieusement à disposition des parties prenantes internes et externes, est de montrer sans fard l'intégration progressive des enjeux liés au monde du vivant dans les cœurs de métier de l'entreprise et ses effets concrets, au travers de trois grands projets d'aménagement.

En termes d'offre, Eiffage a investi la restauration des services écosystémiques avec un projet innovant et volontaire destiné à soutenir les services d'épuration naturelle de l'eau dans les territoires adjacents à la LGV Bretagne-Pays de Loire. Le FIPAN® (Fonds d'intervention pour le patrimoine naturel) propose une démarche globale pluriannuelle dédiée à la préservation des services d'épuration naturelle de l'eau, intégrant concertation avec les agriculteurs volontaires, ingénierie financière, actions concrètes de génie écologique, suivi technique, valorisation pédagogique et culturelle. Le Groupe a concrétisé la proposition en lançant officiellement un démonstrateur FIPAN BPL à proximité de Rennes (Ille-et-Vilaine).



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

			Corps social	Parties prenantes externes	Réglementaire institutionnel	Interne	Savoir-faire, plus-value, expertise	Avancement
AXE 1	Augmenter le niveau moyen des compétences biodiversité, et sensibiliser largement en interne							
Formations et outils	1.1	La chaire BEGI (Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures): volet enseignement	X	X		X	X	67%
	1.2	Le pack de prévention et de maîtrise des risques biodiversité			X	X	X	100%
	1.3	Formation environnement / exploitation des carrières et prise en compte de la biodiversité	X	X	X	X	X	100%
	1.4	Retours d'expérience et formations biodiversité à l'échelle de 2 branches	X	X	X	X	X	50%
Sensibilisation	1.5	Le baromètre interne de la sensibilisation biodiversité : EBE-Vie	X			X		100%
	1.6	Regards croisés sur la biodiversité : concours internes de photographies et calendriers annuels	X			X		67%
	1.7	Découverte de la biodiversité via les abeilles et leur environnement : à destination des collaborateurs	X	X		X		100%
	1.8	Découverte de la biodiversité sur les aires autoroutières: à destination des clients	X	X				10%
AXE 2	Participer à la recherche fondamentale et appliquée en faveur de la biodiversité							
Recherche fondamentale	2.1	Financement de thèses dans le cadre de la chaire BEGI		X		X	X	67%
	2.2	Participation à l'étude nationale sur la chytridiomycose pour les amphibiens		X		X		100%
	2.3	Suites du projet COPAFAUNE		X		X	X	100%
Recherche appliquée	2.4	Développement de recherches appliquées sur la résolution des points noirs liés à la trame verte (Faunabridge®)		X		X	X	50%
	2.5	Etude exploratoire des interactions entre structure métallique immergée et biodiversité marine		X		X	X	5%
AXE 3	Conduire une approche innovante des enjeux de biodiversité dans les cœurs de métier							
Ingénierie écologique	3.1	Développement des achats bio-sourcés			X		X	67%
	3.2	Intégration à la R&D du biomimétisme constructif				X	X	20%
Gestion des nuisances	3.3	Promouvoir l'intégration du concept « COS biodiversité » dans des projets de constructions nouvelles et de réhabilitations		X		X	X	50%
	3.4	Un partenariat innovant pour la biodiversité: l'ONF et la compensation écologique		X	X		X	75%
Actions in situ	3.5	Façades miroirs et oiseaux: intégration des recommandations en la matière au catalogue		X			X	10%
	3.6	Prévention des nuisances lumineuses : intégration des recommandations en la matière au catalogue		X			X	15%
	3.7	Intégration du paramètre biodiversité dans les process d'exploitation de la carrière de Corbigny		X	X	X	X	50%
	3.8	Compatibilité d'une activité industrielle avec le développement de la biodiversité sur un site de production		X		X	X	67%
	3.9	Le projet FIPAN BPL		X			X	80%
	3.10	Concrétiser un/des partenariat(s) biodiversité sur des projets de développement ENR		X			X	25%
	3.11	Activités de services : entretien des espaces verts et biodiversité		X		X	X	20%
	3.12	Bâtiment « biodiversifié »: un bâtiment démonstrateur		X		X	X	75%
AXE 4	Partager les connaissances en matière de biodiversité et collaborer avec les cercles de progrès							
	4.1	Contribution à la création d'un fonds documentaire institutionnel dédié à la biodiversité		X			X	75%
	4.2	Coopération avec les acteurs institutionnels: présence dans les cercles de progrès		X				67%
	4.3	Dialogue privilégié avec le monde associatif		X				67%

Depuis la reconnaissance des engagements d'Eiffage au titre de la SNB le 17 décembre 2012, le Groupe et ses branches déploient les 28 actions prévues. L'association Humanité et Biodiversité joue son rôle de témoin indépendant en visitant certains sites et en rencontrant les équipes opérationnelles des branches.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Impact territorial économique et social de l'activité de la société

Acteur de l'aménagement du territoire, Eiffage se veut exemplaire dans ses choix de développement et d'accompagnement et son respect de l'environnement et du cadre de vie. Par la multiplicité de ses sites et chantiers, la variété de ses réalisations, son engagement fort en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, et la permanence du dialogue avec ses parties prenantes externes, le Groupe cherche à mieux participer au dynamisme socio-économique des territoires.

6.1.1. En matière de développement régional et international

Dans le cadre de l'intensification d'usage du réseau autoroutier existant, les liaisons autoroutières et les points d'accès au réseau autoroutier sont au cœur de la politique d'investissements et de développement d'APRR-AREA. Enjeux majeurs pour le dynamisme socio-économique des territoires – élargir l'accès au transport rapide tout en gardant la souplesse de desserte – les investissements sont décidés dans le cadre d'une concertation avec les collectivités locales et l'État. Ainsi, par exemple, de mai à juin 2014, le département de la Savoie a mené, avec l'appui d'AREA, une concertation publique sur le projet de réaménagement du nœud de Chambéry. Exposition, site internet dédié, réunions, plusieurs moyens d'information sont mis à la disposition du public dans le cadre de ces concertations. Dès la conception d'une autoroute, APRR et AREA respectent le principe fondamental d'intégration de l'environnement historique, géographique et culturel à des fins de sauvegarde, entretien et valorisation. De même, elles favorisent les actions de développement économique et touristique des territoires traversés.

Par ailleurs, Eiffage contribue à l'amélioration des paysages naturels et urbains par la réalisation d'ouvrages spécifiques qui mettent en valeur des sites ou intègrent au mieux les installations au paysage. Ainsi, le Groupe a pris part en 2014 à la construction ou à la réhabilitation de deux grands musées parisiens : la Fondation Louis Vuitton et l'Hôtel Salé hébergeant le Musée national Picasso de Paris.

À l'international, lors de chantiers réalisés dans des pays en développement, les branches en soutiennent le développement économique et privilégient la montée en compétence technique des personnels locaux. Ainsi, Eiffage Métal réalise couramment des opérations comprenant des clauses de transfert de compétences, comme en 2014 en Angola – avec la fabrication de 104 passerelles métalliques – où le montage des ouvrages et le génie civil associé ont été réalisés par des partenaires locaux pilotés par Eiffage Construction Métallique.

Partenaire de référence dans le développement des infrastructures de la ville et la rénovation de ses principaux bâtiments historiques, Eiffage Sénégal a participé à de nombreuses actions aux côtés de la direction du Patrimoine comme la restauration de la Tombe Protêt à Carabane en 2013. En novembre 2014, elle a, entre autres, réhabilité les locaux de la station RTS (Radiodiffusion télévision sénégalaise) à Saint-Louis et terminé – inauguration le 20 décembre 2014 – les travaux de rénovation de l'ancienne maison du Président Senghor, transformée en musée.

6.1.2. En matière d'emploi

Au-delà du respect des clauses sociales prévues par certains marchés réservant un volume d'heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi, des politiques internes volontaristes généralisent la collaboration active et continue des branches avec les acteurs locaux de l'insertion, et systématiquement à l'occasion de grands chantiers.

À titre d'exemple, Eiffage Énergie s'investit en faveur de l'emploi notamment à travers sa filiale Eiffage Énergie Industrie Nord et son centre de formation. Une formation de 382 heures visant à former de futurs monteurs électriciens industriels est proposée aux demandeurs d'emplois, en partenariat avec Pôle emploi, le Conseil Général du Pas-de-Calais et des entreprises de travail temporaire.

Par ailleurs, les écoles internes du Groupe permettent de dispenser des formations qualifiantes à des jeunes en difficulté scolaire tout en adaptant l'enseignement aux besoins de recrutement interne.

Au sein d'Eiffage Travaux Publics, 2,8% des heures travaillées en 2014 ont été des heures d'insertion. À l'occasion des travaux du prolongement de la ligne 14 du métro parisien débutés à l'été 2014, la branche prévoit qu'environ 45 000 heures – soit plus de 5% du nombre total d'heures de production – seront consacrées à l'insertion de personnes sans emploi. Les organismes spécialisés tels Pôle emploi, la Mission locale ou les Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi) sont sollicités. Parallèlement, les structures propres à Eiffage Travaux Publics – et notamment l'école de Bernes-sur-Oise (Val d'Oise) – forment les personnes recrutées dans le cadre des dispositifs d'insertion. Un bilan de l'insertion sur le chantier de la Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire est disponible sur www.eiffage.com. Le Groupe soutient également des actions connexes en faveur de l'emploi et de l'insertion. Les branches apportent ainsi une assistance financière et logistique récurrente à la Fédération des CREPI (Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion) qui rassemblent des entreprises régionales menant bénévolement des actions concrètes en faveur de l'insertion de publics en difficulté. En 2014, 4 986 personnes éloignées de l'emploi ont été orientées vers les CREPI et 2 997 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement spécifique. Ainsi, Eiffage Construction a participé, au côté du CREPI Méditerranée, à l'opération « Talents Jeunes », organisant la rencontre de 600 jeunes marseillais sans emploi avec 40 entreprises venues proposer 450 offres d'emploi.

Le Groupe, via sa Fondation Eiffage, maintient une action prioritaire en faveur des projets d'insertion sociale et professionnelle. Depuis 2008, la Fondation Eiffage soutient des projets favorisant l'insertion de personnes en situation d'exclusion, quel que soit le type de difficulté rencontrée (nonaccès à la formation professionnelle, rupture de vie, mal logement, illettrisme, handicap physique...). Désireuse de promouvoir l'engagement citoyen des salariés et retraités du Groupe, la Fondation soutient majoritairement des projets solidaires dans lesquels ils sont engagés bénévolement. De fait, Eiffage ne dispose pas d'un programme de bénévolat systématique, mais accompagne ses salariés dans leur engagement citoyen.

6.1.3. Sur les populations riveraines ou locales

L'impact sur la propriété

Les opérations foncières étant un élément fondamental de la construction autoroutière, APRR-AREA privilégient les démarches de concertation avec tous les acteurs concernés, au travers de réunions publiques régulières permettant la prise en compte des spécificités liées aux activités économiques et agricoles ou aux zones d'habitat, et la mise en œuvre de mesures appropriées au cas par cas. Un dispositif continu et permanent d'information dédiée est mis en place et la priorité est systématiquement donnée aux accords amiables, tant pour les acquisitions que pour le règlement des dommages :

- les parcelles sont acquises à l'amiable dans plus de 95 % des cas ;
- la procédure légale d'expropriation n'est nécessaire que dans moins de 2 % des situations ;
- les 2 à 3 % résiduels correspondent à des expropriations rendues compliquées par des difficultés d'identification des propriétaires ou par des indivisions.



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

L'impact sur les populations

L'impact des activités sur les populations locales ou riveraines, en termes de nuisances sonores, olfactives ou visuelles, est traité au § 5.2.2 Nuisances.

6.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

6.2.1. Conditions du dialogue

Connaître et prendre en compte les besoins et attentes de ses parties prenantes, maîtriser les impacts de ses activités sur la société civile et prévenir tout risque inhérent aux incompréhensions mutuelles sont des enjeux forts pour les métiers du Groupe, par nature exercés au plus près des populations locales. L'acceptabilité sociale des activités est la clé indispensable d'un développement soutenable à long terme.

À l'écoute des usagers de la route

Protéger l'utilisateur, l'informer et lui offrir des services de qualité sont les trois objectifs qu'APRR et AREA poursuivent, à travers l'écoute et la disponibilité de leurs agents. En 2014, une attention particulière a notamment été portée à la qualité des aires de repos et de services, à travers, par exemple, l'amélioration de la collecte des déchets et l'augmentation du nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques. Des « Espaces nomades » permettent de recharger téléphones et ordinateurs portables, et les aires s'équipent en salles de réunion, photocopieuses ou fax. De nouvelles prestations sont proposées : points de retrait Relais Colis, boîtes aux lettres, laverie automatique, photomatons, bornes d'impression de photos numériques, location de DVD...

Depuis deux ans, la newsletter *Ma lettre+* est envoyée chaque mois aux abonnés télépéage d'APRR-AREA et touche plus de 651 000 lecteurs. Sa ligne éditoriale peut se résumer en trois mots : informations, services et promotions.

Relations avec les parties prenantes

Pratiques usuelles dans les branches, les actions de concertation et de communication avec le public sont un pilier essentiel de l'acceptabilité des projets et activités, quelle que soit leur nature : infrastructure linéaire, construction, rénovation en site occupé ou encore exploitation de carrières.

Ainsi, tous les projets autoroutiers d'APRR-AREA font l'objet d'une démarche d'information approfondie basée sur de multiples supports destinés à toucher un public large : affiches, signalétique spécifique travaux, newsletters imprimées, sites internet et adresses mail dédiés...

Des enquêtes sont régulièrement menées afin d'évaluer la perception du service par le client. En 2014, 80% des réclamations clients ont été traitées sous 72 heures, contre 72 % en 2013. Les flux de données sont par ailleurs surveillés toute l'année, et toute augmentation de la volumétrie est étudiée.

Des enquêtes de satisfaction clients sont également en place dans les branches, notamment dans le cadre des certifications ISO 9001. Chez Clemessy, en plus de ces enquêtes dédiées, le service marketing organise chaque année une enquête de satisfaction téléphonique auprès d'un panel de clients sélectionnés par les entités opérationnelles. Un échantillon de près de 900 contacts a été questionné par téléphone, du 15 avril au 2 juillet 2014.

En savoir plus



Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

Cahiers **Fondation & CREPI** sur www.eiffage.com

Site de la **Fondation Eiffage** sur www.eiffage.com

Site des **CREPI** : www.crepi.org

Plusieurs occasions ont permis à la branche Métal, en 2014, d'ouvrir le dialogue avec ses donneurs d'ordres et ses partenaires : participation au Forum économique du Dialogue 5+5 – cadre de rencontre privilégié entre 10 pays du bassin méditerranéen – contribution active au CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique) au sein du groupe de travail Local-Content ou encore son intervention à l'INTA (*International Urban Development Association*). Chez Eiffage Travaux Publics, l'information du public fait l'objet de démarches récurrentes destinées à mieux faire comprendre le déroulement des chantiers ou des activités, asseoir leur acceptabilité, voire susciter des vocations. Les carrières s'offrent ainsi fréquemment aux visites à vocation pédagogique, comme le site du Grand Caous à Saint-Raphaël (Var) ouvert au public scolaire. Par ailleurs, la surveillance des carrières, élément fondamental de l'exploitation durable du gisement, est devenue un métier à part entière requérant une étroite interaction avec les pouvoirs publics, riverains, agriculteurs et autres parties concernées par la vie de l'exploitation. La mise en place de Commissions locales de concertation et de suivi sur plusieurs sites favorise ce dialogue entre les parties prenantes et participe à une utilisation responsable des ressources – eau, biodiversité, terres agricoles...

Interventions en milieu occupé

Les travaux en sites occupés demandent une prise en compte accrue des besoins et contraintes du client ou des occupants, une grande réactivité et une organisation sans faille. Ils génèrent un dialogue particulièrement actif.

Chez Eiffage Construction plus particulièrement, à mesure que les chantiers de rénovation énergétique se développent, la médiation sociale devient un préalable de plus en plus indispensable au déroulement des travaux dans les logements. La branche déploie des dispositifs de concertation dédiés à l'écoute et aux questionnements des habitants et riverains. En sus des campagnes d'affichage et des plaquettes d'information, la médiation directe est très appréciée. La branche met à la disposition des riverains, à temps complet, un cadre chargé des relations avec le public. Animateur des réunions d'information et pilote de la communication autour du chantier (site internet, affichages, communication via la presse quotidienne régionale), ce pilote social est un facilitateur de projet. Ainsi, le chantier de Bois Hardy (Nantes Habitat) a bénéficié de cette organisation. Sur ce projet de 422 logements, en plus de la médiation, de la gestion de planning et des démarches habituelles, le chargé de médiation a géré les 50 logements tampons mis à la disposition des locataires, notamment pour les contrats et factures d'électricité, de téléphonie et d'eau.

Eiffage Sénégal, un engagement citoyen pérenne

Pour sa part, Eiffage Sénégal, signataire en 2012 de la Charte RSE et développement durable des entreprises du Sénégal, s'investit depuis de nombreuses années auprès de ses salariés et de la population locale, notamment par le soutien logistique aux ONG – comme depuis 1995, pour l'ONG Le Kinkéliba qui contribue au développement médical en milieu rural. En 2014, l'entreprise a notamment participé à la réhabilitation du poste de santé de l'île de Dionewar et fourni des médicaments lors de l'inauguration. Eiffage Sénégal se distingue également par ses actions récurrentes, depuis 2003, de sensibilisation aux risques du SIDA auprès des salariés, sous-traitants et populations riveraines des chantiers, en partenariat avec des structures publiques et privées. S'y ajoutent des programmes de soutien aux zones démunies permettant à la population de bénéficier d'infrastructures scolaires adaptées, de fournitures scolaires, de panneaux signalétiques..., le tout en synergie avec les salariés, partenaires de cette démarche d'accompagnement.

Mandats de représentation

Eiffage est présent dans les instances patronales aux niveaux national et local (FNTP, FRTP, FFB, EGFBT, SERCE, USIRF, FGC, CNCT, CIAN, Centre Technique des Industries Mécaniques, ConstruirAcier...). Il porte également des mandats de représentation de la profession, notamment au MEDEF et Groupe MEDEF International.

6.2.2. Actions de partenariat ou de mécénat

Acteurs économiques reconnus des territoires, les entreprises du Groupe sont engagées dans des partenariats et actions de mécénat à vocation culturelle ou sociale. Parmi les actions marquantes de 2014 :

- Pour la deuxième année consécutive, APRR a participé au *Trailwalker*, le challenge sportif et solidaire organisé par l'ONG Oxfam – mobilisée dans la lutte contre les injustices et la pauvreté dans le monde – à Avallon.
- Eiffage Construction, par l'intermédiaire de sa filiale Eiffage Construction Gestion Développement, est partenaire de la Fondation Abbé Pierre depuis 2005.
- Eiffage Énergie soutient l'opération organisée par l'association Tout le monde chante contre le cancer – référencée par plus de 100 hôpitaux, maisons de parents ou associations en France – qui œuvre pour améliorer le quotidien des malades et de leur famille.
- Eiffage Travaux Publics Guyane a réhabilité un terrain de football en synthétique pour le compte de l'association *One Love Foundation*, qui promeut la culture guyanaise et développe des équipements sportifs dans le département.

Eiffage Sénégal s'investit dans de nombreuses actions citoyennes dans les domaines de l'éducation ou du sport, ou par des dons de matériels, l'aide à la création d'entreprise ou le soutien financier de projets à vocation sociale ou environnementale : appui financier à la création du GIE (Groupement d'intérêt économique) DEGGO, bénéficiaire du programme de reboisement/maraîchage, construction d'ouvrages pour la restructuration des zones inondées de Dalifort, don de matériaux pour la mosquée de Diogo, don de matériels à l'association NEBEDAY (ONG sénégalaise qui œuvre dans le domaine de la protection/valorisation des ressources) et à l'association de la coopérative des femmes de la forêt de Sangako, soutien financier au mouvement des femmes de Guédiawaye Yokkuté...

Pour sa part, la Fondation Eiffage (cf. paragraphes 6.1. et 6.2) a été, trois années consécutives, lauréate des Trophées du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable. Notamment, en 2014, elle a reçu le Trophée 2013 pour son projet avec l'association la Voûte Nubienne, pour le développement du programme de vulgarisation de cette technique de construction au Sénégal.

6.3. Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Les achats du Groupe sont très variés et reposent notamment sur les domaines d'achats suivants : énergie et matières premières, sous-traitance industrielle, de service et de travaux, équipements et matériels industriels et roulants. La coordination des Achats Eiffage s'assure de la cohérence des politiques achats des branches et gère le portefeuille des achats communs. Dans ce cadre, chaque branche décline ses objectifs achats en fonction des spécificités de ses métiers.

En 2014, le Groupe a largement sensibilisé et professionnalisé les acheteurs afin d'assurer leur adéquation aux enjeux les plus larges de leur métier.

6.3.1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les managers achats veillent à établir des relations performantes, équilibrées et transparentes avec les fournisseurs. Cela se traduit notamment par la négociation de contrats cadres validés par les directions juridiques, et par le respect du Code de conduite des acheteurs qui intègre à la fois les dix principes du Pacte mondial et les dix engagements de la Charte de la médiation signée en 2010. Le travail de fond du réseau achats concernant le développement de relations équilibrées avec ses fournisseurs et sous-traitants s'est poursuivi en 2014, avec pour objectifs le renforcement des relations contractuelles par la rédaction de plans de progrès, l'engagement pluriannuel, la définition et le suivi d'indicateurs de performances économique, sociale et environnementale, ainsi que la mise en œuvre d'innovations. Pour chaque domaine d'achat, un panel de fournisseurs identifié permet d'obtenir le niveau de suivi adéquat. Les politiques achats, initiées en 2013 en collaboration avec les responsables environnementaux et déployées sur des secteurs comme

les fournitures de bureau, la téléphonie, les déchets, les bases vies ou encore les vêtements de travail, et qui incluent des critères environnementaux ont été maintenues. Elles ont joué leur rôle dans la priorisation des fournisseurs retenus à l'issue des renégociations annuelles.

La réduction des émissions carbone des déplacements des collaborateurs reste un axe fort des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe et des branches. Les achats participent à cet objectif : la moyenne des émissions de CO₂ de la grille VP s'est maintenue à 105 g CO₂/km en 2014, et à la fin de l'année, la flotte comptait 66 véhicules hybrides et 24 véhicules électriques. Les équipes achats ont par ailleurs conduit l'appel d'offres de la grille 2015 avec l'objectif d'un niveau d'émissions inférieur à 100 g CO₂/km.

Enfin, en termes d'achats solidaires, les branches organisent l'emploi de travailleurs handicapés : filière achat sensibilisée et formée aux achats solidaires chez APRR et AREA, relation récurrente avec 35 partenaires des secteurs adapté et protégé chez Eiffage Construction, sous-traitance locale pour l'entretien des espaces verts, la rénovation de bâtiment, le service ménage, la reprographie ou encore les fournitures chez Clemessy.

6.3.2. Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Document de référence pour la communauté des acheteurs, le Code de conduite des achats – co-rédigé en 2009 par la coordination des Achats du Groupe, la délégation générale aux Risques et aux Contrôles et par la direction du développement durable – met en exergue des aspects spécifiques liés aux pratiques de la fonction achats. Les règles de comportement et les standards d'éthique selon lesquels chacun se doit d'intervenir y sont précisés, ainsi que les attentes d'Eiffage vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants. Eiffage est engagé depuis 4 ans dans une évaluation RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de ses fournisseurs via la plate-forme ACESIA, l'un des outils de référence du secteur. La priorité 2013 avait porté sur une première évaluation des fournisseurs en contrats cadres, aboutissant à l'évaluation de 450 fournisseurs stratégiques. En 2014, cette priorité a été reconduite et a amené les équipes achats à réévaluer la même base fournisseurs. La notation moyenne s'est maintenue, montrant que l'implication des partenaires perdure malgré les difficultés rencontrées. En complément, le projet du Campus Eiffage a permis d'expérimenter l'extension de l'évaluation RSE à tous les fournisseurs significatifs impliqués dans ce chantier, en contrat-cadre ou non.

6.4. Loyauté des pratiques

6.4.1. Actions engagées pour prévenir la corruption

Le respect des règles de concurrence, délit d'initié, conflits d'intérêt, rétributions ou cadeaux est inscrit dans le *Cahier Éthique & Engagements* du Groupe. Eiffage dispose par ailleurs d'un dispositif de *Whistleblowing* qui permet à tout salarié ayant connaissance de comportements anticoncurrentiels, de faits de corruption ou d'abus de confiance, de les signaler aux instances dirigeantes. La procédure augmente les moyens concrets dont dispose Eiffage pour maîtriser le risque de pratiques irrégulières qui, même si elles restent exceptionnelles, constituent un vrai risque d'atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise. Disposant d'un champ restreint, elle reste très encadrée par des conditions de mise en œuvre strictes qui garantissent aux salariés le respect de leur liberté et de leurs droits fondamentaux, et écartent toute dénonciation anonyme.

6.4.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les impacts des activités des entreprises du Groupe sur la santé et la sécurité des consommateurs sont de deux ordres. Dans le cadre des activités d'APRR-AREA, les impacts sont directs. Ainsi, protéger l'utilisateur est au cœur des politiques d'APRR et AREA, qui déclinent cet objectif majeur au travers d'actions contribuant à une maîtrise optimisée des risques : animations attractives sur les aires pour les inciter à s'arrêter plus souvent et plus longtemps, lutte contre la somnolence avec l'aménagement de salles de repos ou partenariat avec des hôtels pour les siestes, journées sécurité organisées avec la Gendarmerie Nationale... Les deux entreprises entretiennent également une démarche d'amélioration continue de la maîtrise des risques routiers. La gestion du trafic et les interventions des secours sont coordonnées par les postes de commandement centraux, joignables 24 h/24 par les bornes d'appel ou l'application Smartphone SOS Autoroute. Une attention particulière est portée aux tunnels avec la mise en place de dispositifs de sécurité et de procédures spécifiques. Le réseau APRR-AREA étant par ailleurs situé dans des zones climatiques très exposées, les deux sociétés déploient chaque année leur dispositif de viabilité hivernale afin d'assurer la qualité de service et la sécurité des clients malgré les aléas météorologiques. AREA travaille en partenariat avec Météo France pour des prévisions à J+2, ciblées en fonction des spécificités géographiques de son réseau (lacs, montagnes, terres froides...).

Dans le cadre des autres activités du Groupe, les consommateurs bénéficient *in fine* de la fiabilité des constructions et de la sécurité des installations qu'ils fréquentent sans pour autant en être les commanditaires. Eiffage s'attache, par l'emploi de matériaux plus vertueux, les démarches d'éco-conception de ses branches, la réduction des impacts et nuisances de ses activités – y compris industrielles – à rendre plus sûrs à la fois ses sites et chantiers, et les installations qu'il construit. D'une manière plus large, Eiffage promet, à travers l'offre de ville durable à la française incarnée par le projet Astainable® (cf. Préparer l'avenir en page 102), la primauté de l'usage et de la qualité de vie et les nouvelles technologies au service des habitants. La ville durable présuppose que la recherche de la qualité de vie des habitants soit bien au cœur de la démarche, et non la promotion de solutions techniques pour elles-mêmes. L'adaptation de la réponse urbaine doit ainsi être majorée par la prise en compte de la dimension comportementale et le choix de solutions propices à la cohésion sociale.

7. DONNÉES ANNEXES

7.1. Note méthodologique de reporting développement durable

Le rapport de développement durable d'Eiffage répond aux obligations des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du code de commerce français. Eiffage ne se conforme à aucun référentiel en matière sociale ou environnementale pour son élaboration.

7.1.1. Organisation du rapport de développement durable

L'organisation est détaillée au chapitre 1- Informations générales.

7.1.2. Données quantitatives

Périmètre du reporting

Le reporting social et environnemental couvert par la note méthodologique est limité au périmètre France, qui représente 85% du chiffre d'affaires global et 82% des effectifs du Groupe. Sur ce périmètre, la consolidation est identique à la consolidation financière.

Indicateurs

Les indicateurs sociaux et environnementaux sont définis de façon à répondre aux exigences de l'art. R.225-105-1 du Code de commerce français. Des indicateurs supplémentaires, jugés pertinents au regard des activités du Groupe, sont également définis.

Afin de garantir l'homogénéité des pratiques, les contributeurs et validateurs disposent d'un cahier de reporting présentant, pour chaque indicateur, son identité, sa définition (si nécessaire), sa formule de calcul (si nécessaire), la référence des éléments de calcul et une note précisant les éléments à comptabiliser. Le cahier de reporting est disponible dans le logiciel de reporting, et sur l'intranet du Groupe.

Consolidation des données chiffrées

La collecte des données chiffrées est assurée par différents canaux :

- Sextant, application de pilotage des ressources humaines développée par Eiffage, permet de délivrer les données sociales de toutes les filiales françaises, à l'exception de celles relatives aux statistiques accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux personnes en situation de handicap.
- Les statistiques accidents du travail sont issues des logiciels de gestion des accidents du travail des branches (Acciline et SAGA pour APRR), les résultats Groupe sont calculés sur la base des éléments de calcul transmis par les branches.
- Les données relatives aux accidents du travail des intérimaires, les maladies professionnelles et les données relatives aux personnes en situation de handicap sont collectées via l'outil Enablon.
- Les indicateurs relatifs aux personnes en situation de handicap sont consolidés dans Enablon, les données étant issues des DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) effectuées en début de l'année de reporting.
- Tous les indicateurs environnementaux sont consolidés dans Enablon. Courant 2012, le passage à la version 6.0 du logiciel a permis d'intégrer un module de gestion des gaz à effet de serre. Cette évolution permet à la fois au Groupe de disposer de son BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) réglementaire et aux établissements de disposer de leur BEGES unitaire.

Contrôle des données chiffrées

Les données sociales Sextant sont directement issues des logiciels de paie, sans intervention humaine.

Des contrôles de cohérence ont été effectués lors de la création de l'interface de mise à disposition des indicateurs, et les résultats de l'interface ont été contrôlés par les directions des Ressources humaines concernées.

Des contrôles de cohérence sont néanmoins toujours effectués lors de l'établissement du reporting par la direction du développement durable et par les équipes en charge de Sextant.

Les statistiques accidents du travail sont validées par les responsables prévention des branches et contrôlées par le directeur des Relations sociales qui établit les statistiques Groupe.

Les autres données consolidées dans Enablon sont saisies par plus de 580 contributeurs et validées par 380 validateurs dans toutes les branches. Dix administrateurs pilotent les opérations de saisies et les contrôles de cohérence des données.

7.1.3. Données qualitatives

Les données qualitatives sont issues des branches et services centraux concernés. Elles sont consolidées par la direction du développement durable du Groupe qui les sélectionne et les met en forme. La rédaction finale est soumise, avant publication, à la validation des correspondants développement durable de chaque branche et à la direction générale.

Le tableau ci-après donne le taux de contribution des entités du Groupe à la publication des données quantitatives, pour le périmètre France. Le taux de contribution des filiales APRR, AREA et Clemessy SA est de 100%.



En savoir plus

Des informations complémentaires sont disponibles à la rubrique Développement durable du site

www.eiffage.com

Contributions

France		APRR	Construction	Énergie	Métal	Travaux Publics	Concessions	Holding	Total France
Social	2012	100 %	96,20%	96,40 %	100%	93,10%	94,20%	100%	94,90 %
	2013	100%	100%	99,80 %	100%	99,30%	100%	100%	99,90 %
	2014	100%	99,30%	95,60 %	100%	99,20%	100%	100%	98,70 %
Environnement	2012	100%	98,90%	98,10 %	100%	93,00%	26,00%	80,40%	93,60 %
	2013	100%	93,40%	99,60 %	100%	98,30%	58,30%	100%	98,80 %
	2014	100%	100%	99,00 %	100%	99,40%	78,00%	100,00%	98,85 %

SA concernées par le décret Grenelle II	APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy SA
Social	2014	100%	100%
Environnement	2014	100%	100%

Étranger		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Total Étranger
Social	2013	100 %	99,50%	100%	100%	72,70%	100%	94,00 %
	2014	100%	100%	100%	100%	72,7%	100%	94,2%
Environnement	2013	99,60%	61,60%	100%	100%	77,50%	94,80%	75,80 %
	2014	100%	51,3%	100%	100%	76,6%	100%	70,6%

7.2. Attestation des commissaires aux comptes

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Eiffage S.A.

Siège social : 163 quai du Docteur-Dervaux -
92601 Asnières-sur-Seine
Capital social: 369 085 864 €

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Eiffage, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis

en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ dix semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article

L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie 7.1 du rapport de gestion. Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de directions³ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21 % des effectifs et entre 16 % et 23 % des informations quantitatives environnementales.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

(3) Informations environnementales et sociales : Eiffage Concessions : APRR Direction Régionale Rhin (Besançon) ; Eiffage Construction : Eiffage Construction Maine et Loire ; Eiffage Travaux Publics : Bocahut Haut-Lieu ; Eiffage Metal : Fos-sur-Mer ; Eiffage Energie : ECS Eiffage PPP Services.
Informations environnementales : Eiffage Concessions : APRR Direction Régionale Paris (Nemours), APRR Direction Régionale Rhône (Genay), AREA Bron ; Eiffage Construction : Eiffage Construction Résidentiel et Fonctionnel ; Eiffage Travaux Publics : Yonne Enrobés, Transroute Wolxheim, E.T.P. IdF/C Lucé, Athieu, E.T.P. SO Aytre, Forézienne Saint-Etienne, Fougerolle Ballot BPL, Eiffage Rail Siège, APPIA ISO SMEG Toulouse, E.T.P. Nord Mazingarbe, E.T.P. Annay, Société Enrobés Méditerranéens ; Eiffage Energie : Energie Basse Normandie – Giberville, Eiffage Energie Télécom – Amberieux, Clemessy Mulhouse C2.
Informations sociales : Eiffage TP, Eiffage Travaux Publics RAA, Eiffage Construction Pays de la Loire, Eiffage Energie Ile-de-France, APRR et Eiffage Construction Métallique.

Indicateurs sociaux		Périmètre
Taux de fréquence Taux de gravité réglementaire Nombre d'handicapés (case C de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)) Nombre d'unités associées à contrats avec des entreprises adaptées (EA), des centres de distribution de travail à domicile (CTDD), des établissements et services d'aides par le travail (ESAT) (case D de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)) Effectifs et répartition par genre et par âge Nombre d'embauches Nombre de licenciements Taux d'absentéisme Nombre d'heures de formation		France
Indicateurs environnementaux		Périmètre
Consommation d'électricité Consommation de carburants Consommation de gaz Consommation d'eau Procédés spéciaux : Surfaces traitées d'ARC 700 ou similaire, et enrobés basse température Quantité de déchets dangereux Chiffre d'affaires certifié ISO 14001		France
Indicateurs qualitatifs		
Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Thèmes environnementaux	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation L'utilisation des sols Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	
Thèmes sociétaux	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales en matière d'emploi et de développement régional L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres

limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 25 mars 2015
KPMG S.A.

Anne Garans

Associée

Département Changement Climatique &
Développement Durable

Baudouin Griton
Associé

Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône S.A. (APRR)

Siège social : 36 rue du Docteur Schmitt - 21800 Saint Apollinaire
Capital social : 33 911 447 €

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion d'Eiffage et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie 7.1 du rapport de gestion d'Eiffage.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion d'Eiffage des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion d'Eiffage ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de directions³ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 20% des effectifs et entre 25% et 96% des informations quantitatives environnementales.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Informations environnementales et sociales : APRR Direction Régionale Rhin (Besançon).

Informations environnementales : APRR Direction Régionale Paris (Nemours), APRR Direction Régionale Rhône (Genay), AREA.

Indicateurs sociaux

Taux de fréquence
Taux de gravité réglementaire
Nombre d'handicapés (case C de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH))
Nombre d'unités associées à contrats avec des entreprises adaptées (EA), des centres de distribution de travail à domicile (CDTD), des établissements et services d'aides par le travail (ESAT) (case D de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH))
Effectifs et répartition par genre et par âge
Nombre d'embauches
Nombre de licenciements
Taux d'absentéisme
Nombre d'heures de formation

Indicateurs environnementaux

Consommation d'électricité
Consommation de carburants
Consommation de gaz
Consommation d'eau
Quantité de déchets dangereux
Chiffre d'Affaires certifié ISO 14001

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail Les politiques mises en œuvre en matière de formation
Thèmes environnementaux	L'utilisation des sols Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
Thèmes sociétaux	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 25 mars 2015

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Département Changement Climatique &
Développement Durable

Baudouin Griton
Associé

Société des Autoroutes Rhône-Alpes S.A. (AREA)

Siège social : 260, avenue Jean Monnet - 69500 Bron
Capital social : 82 899 809 €

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion d'Eiffage et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre février et mars 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion d'Eiffage des Informations RSE requises.

Paris La Défense, le 25 mars 2015

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Département Changement Climatique &
Développement Durable

Baudouin Griton
Associé

Clemessy S.A.

Siège social : 18 rue de Thann - 68100 Mulhouse
Capital social : 19 281 029 €

Attestation de présence de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Clemessy désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion d'Eiffage et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre février et mars 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion d'Eiffage avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion d'Eiffage des Informations RSE requises.

Paris La Défense, le 25 mars 2015

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Département Changement Climatique &
Développement Durable

Baudouin Griton
Associé

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr